Les réunions publiques



LE SCOT MONT-BLANC
VOUS INVITE À LA

RÉUNION PUBLIQUE

CHAMONIX MONT-BANC JEUDI 7 NOVEMBRE

> CENTRE DES CONGRÉS LE MAJESTIC À 19H00

CO-ORGANISÉ AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

000

WWW.SCOT-MONT-BLANC.FR



Le mot de bienvenue

Éric FOURNIER- **Maire de Chamonix et Président de la CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc**

Nicolas EVRARD - Président du SCoT



- 1. Qu'est-ce qu'un SCoT? Contexte règlementaire et son application sur le territoire
- 2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc Quelques chiffres clés et les enjeux identifiés
- 3. Au regard de ces constats, quels défis pour demain? Les priorités pour le SCoT Mont-Blanc à horizon 2045
- 4. Rappels du planning
- 5. Le débat

Contexte règlementaire et son application sur le territoire



Un projet d'aménagement de votre
territoire pour les 20 ans à
venir

Un document politique de référence pour les politiques publiques

Un document d'urbanisme qui s'inscrit
dans une hiérarchie



Le PAS - le Projet d'Aménagement Stratégique:

c'est le projet politique d'aménagement du territoire portant sur les 20 années à venir. Il formalise sous forme d'orientations et d'objectifs les défis du territoire à horizon 2045.







Les grands objectifs des SCoT en matière de développement :

- o **Équilibrer** la répartition territoriale des commerces et services
- o Promouvoir l'équilibre entre les populations des zones urbaines et rurales
- o Diversifier les fonctions urbaines et rurales
- o Favoriser **la mixité sociale** dans l'habitat
- o Satisfaire, sans discrimination et de façon géographiquement équilibrée, les besoins des populations

Le SCoT sert à:

Apporter de la cohérence en se posant la question de «**la bonne activité au bon endroit** »

Comprendre la localisation des habitants par rapport à celle des emplois dans une logique de rapprochement équipements/transports/emplois/logements

Développer les services publics et privés aux endroits les plus pertinents (transport, économies d'échelles dans les services...)

Assurer un développement équilibré/solidaire sur l'ensemble du territoire

Assurer **les mixités des fonctions** sur l'ensemble du territoire

Réduire les distances de déplacements

Le SCoT ne sert PAS à:

Rediscuter des contours administratifs des territoires Mettre en concurrence les territoires ou à les biérarchiser



Lois

- · Loi SRU
- · Loi Grenelle
- · Code de l'environnement
- · Code de l'urbanisme
- · Loi sur l'eau
- · Loi Climat et Résilience

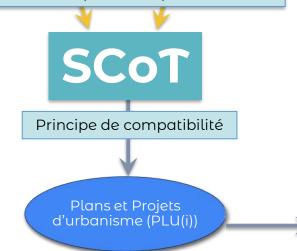
Textes de loi référence et documents de référence

Principe de conformité, de compatibilité ou de prise en compte

Documents:

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Plan Climat énergie territorial (PCAET)
- Schéma Régional de Cohérence Écologique
- Schéma Régional Aménagement et développement durable (SRADDET)...

Le Schéma de Cohérence Territorriale est un document INTEGRATEUR



Opposable au tiers



Du SCoT au PLU

Le Schéma de Cohérence Territorriale (SCoT) = planification d'urbanisme

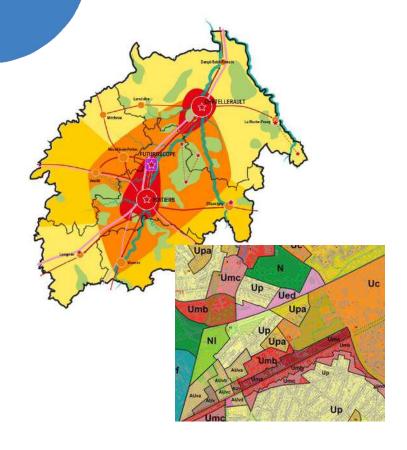
Horizon 20 ans

Périmètre: Plusieurs communautés de communes

Echelle stratégique exprimée dans le P.A.S



Le PLU = urbanisme opérationnel Horizon 10 ans **Périmètre:** communes ou 1 communauté de communes Zonage + règlement écrit + OAP





Composition du dossier

- Le diagnostic du territoire
 Un état des lieux du territoire afin de cerner les enjeux à prendre en compte
- Le projet d'aménagement stratégique (PAS)
 Fixe la ligne politique du document et la stratégie en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de paysages...

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

 Document prescriptif du SCoT sur la base duquel s'établira la compatibilité des documents de rang inférieur (PLU). Il détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique



Le DOO - le Document d'Orientations et

d'Objectifs: Il détermine les grands invariants que les documents d'urbanisme locaux doivent intégrer: enveloppe foncière, densité, continuité écologiques, développement des zones d'activités, nombre de lits touristiques





Le périmètre d'application du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre

Quatre vallées d'exception

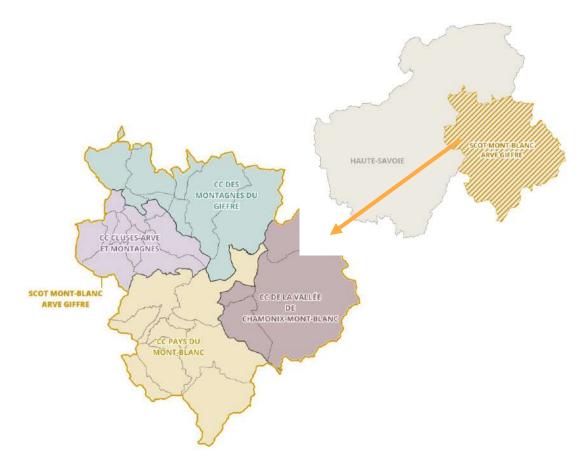
4 Communautés de

Communes:

- O Vallée de Chamonix Mont Blanc
- Pays du Mont-Blanc
- Cluses-Arve et Montagnes
- o Montagnes du Giffre

32 communes

120 000 habitants





Le périmètre d'application du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre

Un territoire transfrontalier

- Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT)
- o Espace Mont-Blanc
- o Travailleurs frontaliers





LES ECHEANCES

Mi 2023 Lancement de l'élaboration

> Commissions Diagnostic et études

> > Mi 2024 Débat n° 1 sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

> > > La concertation
> > > 1 réunion publique par EPCI

Fin 2024 Rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Début 2025 1 réunion publique par EPCI

> Début 2025 Arrêt du SCoT

> > Mi-2025 Avis PPA et autorité environnementale (3 mois)

Enquête publique (2 mois)





L'enquête publique: Un temps crucial dans la diffusion, d'information et de recueil des avis de la population.



2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Synthèse du diagnostic, quelques chiffres clés et les enjeux identifiés



L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Ressources naturelles:

Préserver les ressources naturelles (eau, forêts, sols) en assurant une gestion durable et responsable à long terme.

Paysages:

Protéger et valoriser les paysages uniques du Mont-Blanc, véritable symbole d'identité et d'attractivité internationale.

MONT-BLANC POUR UNE COHÉRENCE TERRITORIALE

Économie productive:

Consolider la place centrale de l'industrie, diversifier l'économie, faire face à la mondialisation, et préserver les ressources naturelles fragiles.

Adaptation climatique:

Anticiper les impacts du changement climatique sur les écosystèmes du Mont-Blanc et adapter les politiques économiques en conséquence.

Sports et loisirs de montagne :

Soutenir les activités de montagne (ski, alpinisme, randonnée) tout en innovant pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

Économie résidentielle :

Renforcer l'attractivité résidentielle pour attirer habitants et travailleurs, tout en favorisant la qualité de vie et les services essentiels.

Économie touristique:

Renouveler l'offre touristique, en relocalisant les retombées économiques au profit du territoire et de ses habitants.

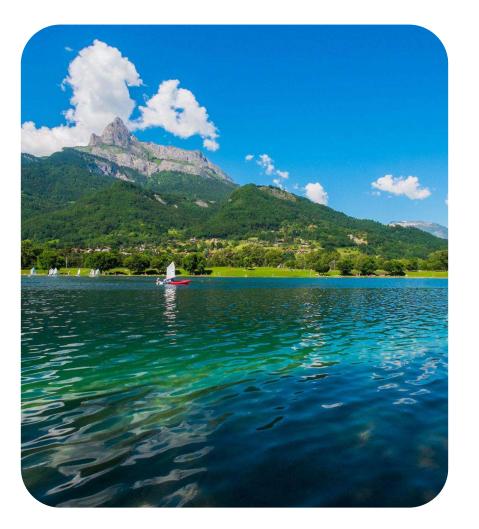
Héritage montagnard:

Promouvoir l'héritage culturel et les activités de montagne, tout en respectant les écosystèmes sensibles et les traditions locales





La synthèse du diagnostic



Environnement, climat et énergie

14 sites Natura 2 000!

L'identité montagne marquée: étagement complet de la végétation

Des réservoirs de biodiversité parfois sous pression

La ressource en eau reste abondante mais à surveiller en période estivale notamment

Une trame bleue ayant façonné le territoire (Arve, Giffre) Une trame verte diversifiée

Des réservoirs agricoles en concurrence avec les secteurs résidentiels

Protéger la biodiversité remarquable et maintenir la trame verte et bleue en conjuguant pression anthropique et préservation des corridors écologiques



Trame bleue

Trame verte

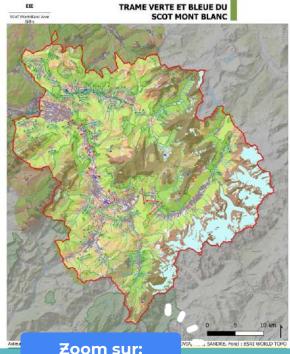
→ à restaurer

à préserver

Milieux humides

Lacs, étangs

réglementaires



La trame verte et bleue: c'est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. terrestre et aqua<u>tique.</u>





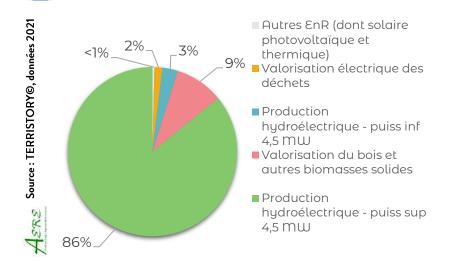
Environnement, climat et énergie

Réunir les préoccupations du territoire en matière de qualité de l'air et de préservation des espaces naturels.

Travailler sur les mesures d'amélioration durable de la qualité de l'air, la sauvegarde des espaces naturels, la préservation des ressources naturelles et du patrimoine environnemental.

Réfléchir aux pratiques permettant de favoriser l'émergence d'un **territoire à énergie positive** et neutre en émissions ainsi qu'au développement des énergies renouvelables **(hydroélectricité, bois...).**

Intégrer le changement climatique dans l'aménagement et le développement économique pour anticiper ses impacts sur le territoire.



Zoom sur:

La production EnR: l'hydroélectricité principale source de production d'EnR sur le SCoT Mont-Blanc.







Paysages et formes urbaines

Un territoire préservé mais sous pression

Les entités paysagères:

1/ Vallée et montagnes du Giffre

2/ Vallée de Cluses, confluence Arve-Giffre et massif des Bornes

3/ Vallée de l'Arve, agglomération de Sallanches et Passy, entre Aravis et Giffre

4/ Haut Val d'Arly et vallée du Bon Nant, massifs du Beaufortain et du Mont Blanc

5/ Haute vallée de l'Arve, Chamonix et massif du Mont Blanc.

Quatre grands ensembles urbains:

La conurbation Cluses, Scionzier, Marnaz et Thyez;

L'ensemble urbain de Sallanches-Combloux-Passy au cœur de la vallée ouverte du Mont Blanc ;

La ville de Taninges dans la Vallée du Giffre ;

La vallée du Mont-Blanc avec l'ensemble urbain de Chamonix-les Houches.

Une identité bâtie préservée dans les bourgs, villages et hameaux

Des formes bâties liées à l'activité touristique du territoire **de la station village à la station intégrée de Flaine.**





Agriculture et forêt

Un territoire préservé mais sous pression

Des production agricoles lzbellisées et de qualité

40% des exploitations fonctionnent en circuits courts (130 exploitations)

Des terres agricoles concurrencées

La filière bois:

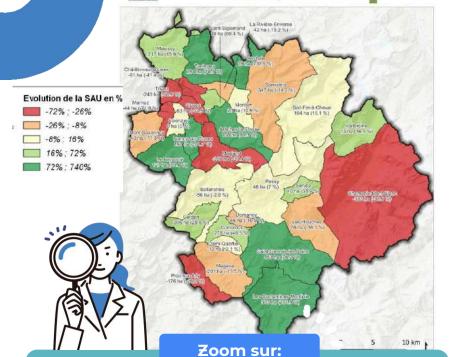
54% du territoire couvert par des boisements,

Les forêts sont majoritairement composées de conifères/résineux

Une filière bois très présente sur la Vallée du Giffre

Mais...

Un morcèlement des propriétés forestières lié à la topographie rendant complexe l'entretien et l'exploitation

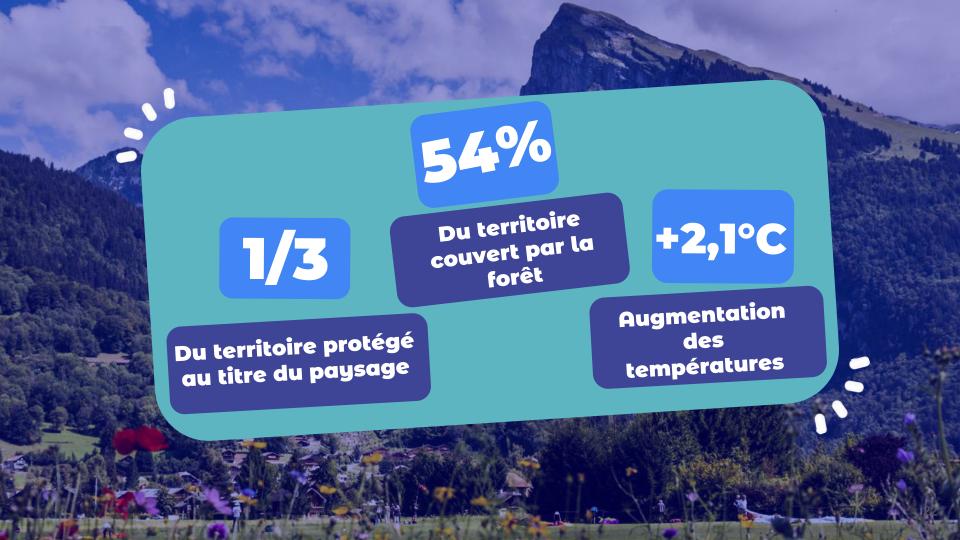


Evolution de la Surface Apricole Utilisée entre 2010 et 2020

Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU): la

somme des champs labourables et des surface en herbes ainsi que les cultures permanentes ou spéciales (maraîchères, viticoles)





Habitat et urbanisme

Habitat permanent, résidences secondaires et consommation foncière

Composition du parc de logements:

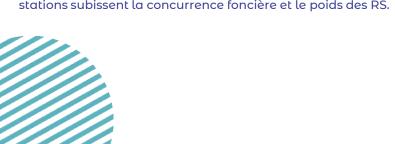
Un parc de logement très tendu! 4,5% de logements vacants. Majoritairement composé de logement collectifs (66%) Un parc de logement relativement ancien: 50% du parc construit avant 1990 (23% avant 1970)

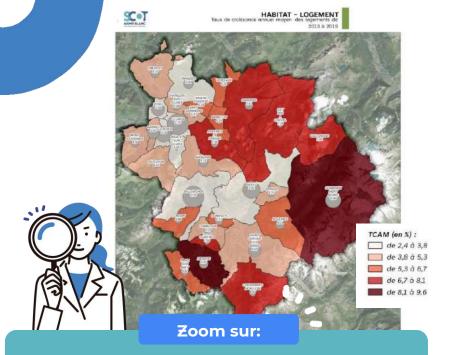
Des disparités au sein du SCoT Mont-Blanc

La 2CCAM: un parc de logement résidentiel (60% RP) Un parc de logements anciens avec fort enjeu de rénovation énergétique.

Vallée de Chamonix et Montagne du Giffre: 70% de résidences secondaires et une majorité de propriétaires.

Pays du Mont-Blanc: répartition plus équilibrée mais les communes stations subissent la concurrence foncière et le poids des RS.





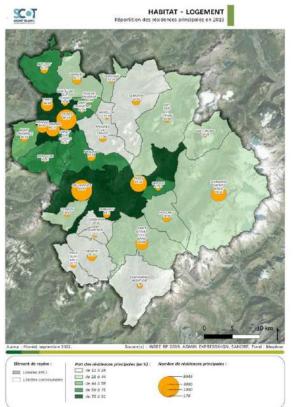
La production de logement: les communes ayant produit le plus de logement sont celles qui perdent des habitants.

En effet les résidences secondaires concurrencent le marché de l'immobilier, rendant l'habitat permanent innaccessible pour les locaux.



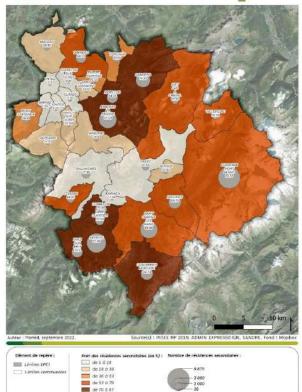
Habitat et urbanisme

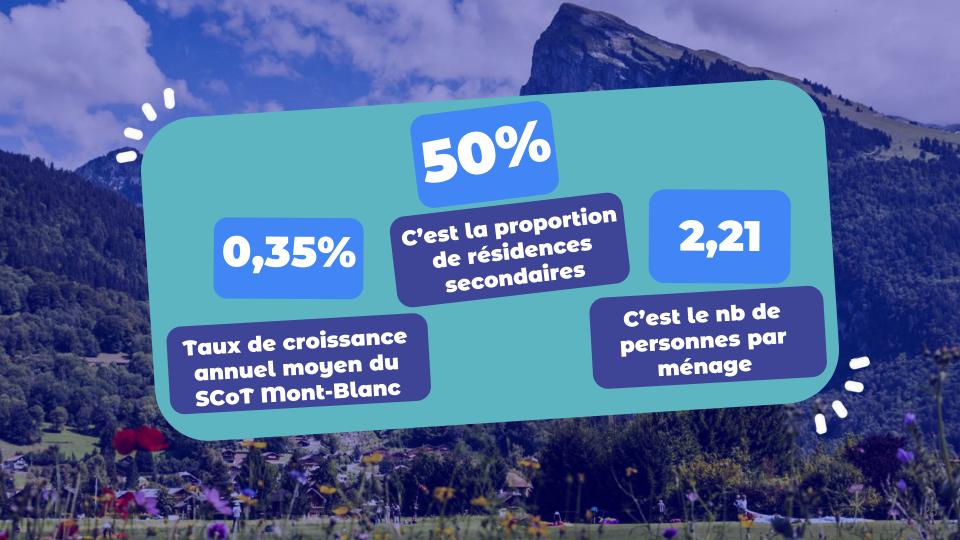
Habitat permanent, résidences secondaires et consommation foncière













Equipements, transports et mobilités

Retrouver une vie à l'année

Equipements:

Les communes station concentrent les équipements structurant: sanitaires, culturels et sportifs.

Dimensionnement adapté à l'afflux de population durant la saison.

Transports:

Forte influence de l'économie touristique sur les déplacements

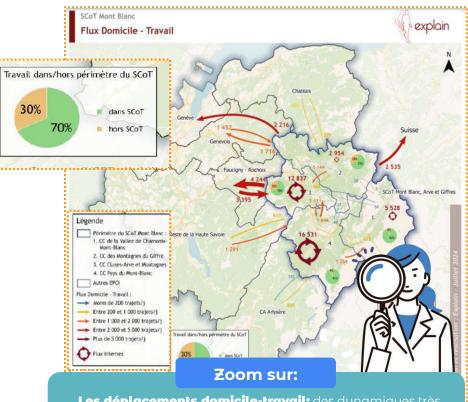
Un réseau routier efficient mais avec des forts pics de fréquentation durant l'hiver

Rôle très limité du réseau ferroviaire

Des services de transport touristiques bien développés







Les déplacements domicile-travail: des dynamiques très différentes. 2CCAM et CCMG voient **30** % de leurs actifs travailler hors du SCoT, contre 9 % pour les deux autres CC.

Près de **85 % des actifs de la Vallée de Chamonix** restent dans la Vallée de Chamonix pour exercer leur activité professionnelle.



Economie et tourisme

SCoT: 260 000 lits marchands CCVCMB: 82 500 lits

Un territoire d'actifs

15 000 entreprises, 55 000 actifs pour 53 000 emplois!

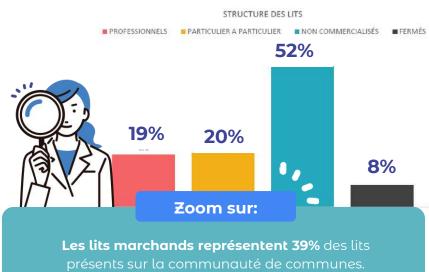
Une économie industrielle (23% des salariés du territoire) sur la Vallée de l'Arve

Fleuron du décolletage français. Label « Territoire d'industrie » Enjeu de diversification et de relocalisation industrielle des entreprises, de reconquête des friches

Une économie résidentielle avec une offre de services diversifiée et très présente et de proximité également liée au tourisme. Les commerces représentent 17% des emplois. Enjeu fort de vie à l'année

Une économie touristique avec un ancrage territorial historique Enjeu d'adaptation des domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux

Concilier vie à l'année, filières locales et économie touristique



Les lits marchands représentent 39% des lits présents sur la communauté de communes.

Les CCVCMB accueille 7,7 millions de nuitées par an soit environ 50% à l'échelle du SCoT.

















Synthèse des enjeux

Renforcer l'action publique locale pour structurer le territoire

Mieux concilier : attractivité touristique et vie à l'année:

Conforter l'avantage concurrentiel de l'écosystème économique du décolletage

Ajuster le moteur touristique et répondre à l'hétérogénéité des conditions de vulnérabilités des domaines skiables

Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la trajectoire organisationnelle du territoire

Travailler sur l'accessibilité décarbonée au territoire

Préserver les ressources naturelles et les terres agricoles

3. Quels défis pour demain? Comment y répond le PAS?

Les priorités pour le SCoT Mont-Blanc à horizon 2045



Les priorités sur le territoire au regard des constats

Synthèse des orientations du PAS

AXE 1 : CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

AXE 2 : RELOCALISATION ÉCONOMIQUE ET VALORISATION DES RESSOURCES

AXE 3 - ATTENUATION ET ADAPTATION FACE AUX RISQUES ET AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE







Le PAS - le Projet d'Aménagement Stratégique: c'est le projet politique d'aménagement du territoire portant sur les 20 années à venir. Il formalise sous forme d'orientations et d'objectifs les défis du territoire à hirozon 2045.

Axe 1: Cadre de vie et attractivité territoriale

1.1 - Promouvoir un développement territorial adapté aux besoins locaux

Construire <u>une armature spatiale</u> et équilibrée

Maintenir <u>les coupures urbaines</u>, préserver la biodiversité du territoire, valoriser les entités naturelles, agricoles et forestières

Valoriser <u>le cadre de vie paysager</u>, le patrimoine naturel

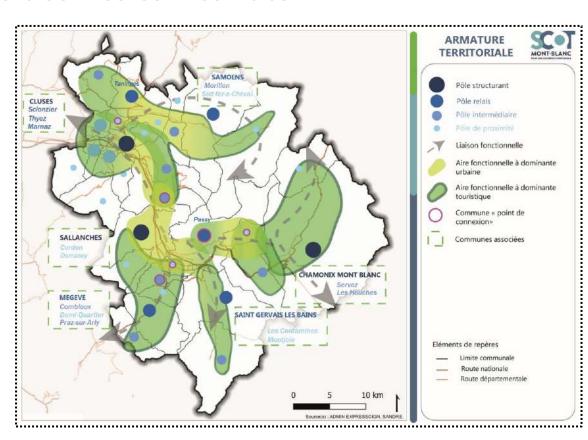
1.2 - Maintenir la croissance démographiqueMaintenir la population en offrant aux résidents permanent la possibilité d'accéder aux différentes étapes du parcours résidentiel

+ 8 000 habitants sur 2025-2045

1.3 - Assurer une offre de logement diversifiée et adaptée

+ 7600 résidences principale soit + 380/an

1.4 - Animer un territoire - santé





Axe 2: Relocalisation économique et valorisation des ressources

2.1 - Exploiter les opportunités économiques territoriales Préserver l'attractivité économique du territoire

+ 250 emplois / an

Diversifier les activités, **renouveler les ZAE existantes**, soutenir l'économie résidentielle

2.2 - Valoriser la montagne en toutes saisons

Développer le tourisme en vallée et les complémentarités amont-aval

Pérenniser l'attractivité et aménageant raisonnablement et durablement

Diversifier et adapter l'offre touristique

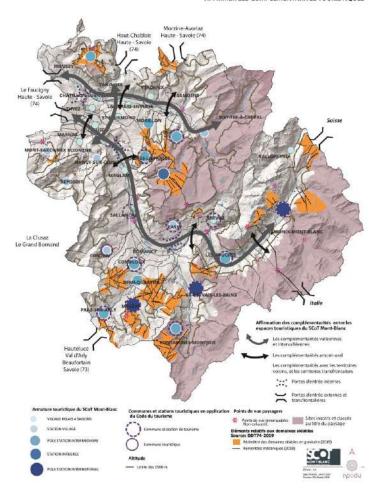
2.3 - Conforter l'activité commerciale en centralités/polarités

Revitaliser les centres-villes et centres-bourgs

2.4 - Améliorer l'offre commerciale en périphérie

Maîtriser le développement commercial en périphérie Améliorer l'image des espaces périphériques





Axe 3: Atténuation et adaptation face aux risques et au réchauffement climatique

3.1 - Adapter le territoire au climat de demain

Protéger les espaces agricoles et naturels

Viser d'ici 2030 une réduction de **-50%** de la consommation passée l'horizon 2030

Arriver à termes en 2050 au Zéro Artificialisation Nette

3.2 - Favoriser les pratiques d'aménagement économes en espaces naturels, agricoles et forestiers

3.3 - Développer une mobilité durable, fluide et cadence

3.4 - Réduire les nuisances et les pollutions

Réduire et prévenir la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels

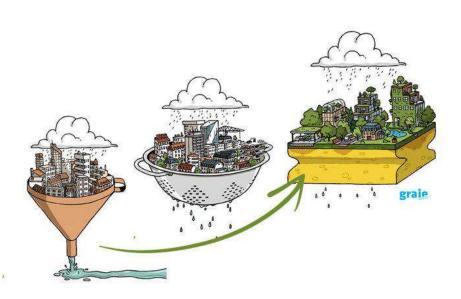
Éviter et réduire l'exposition aux pollutions atmosphériques et aux nuisances

3.5 - Mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse

Poursuivre le développement des EnR&R Un territoire sobre et performant

3.6 - Adapter les domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux





4. Rappels du planning

Les échéances et temps de concertation



LES ECHEANCES

Mi 2023 Lancement de l'élaboration

> Commissions Diagnostic et études

> > Mi 2024 Débat n° 1 sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

> > > La concertation
> > > 1 réunion publique par EPCI

Fin 2024 Rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Début 2025 1 réunion publique par EPCI

> Début 2025 Arrêt du SCoT

> > Mi-2025 Avis PPA et autorité environnementale (3 mois)

Enquête publique (2 mois)

Fin 2025 Approbation du SCoT



L'enquête publique: Un temps crucial dans la diffusion, d'information et de recueil des avis de la population.



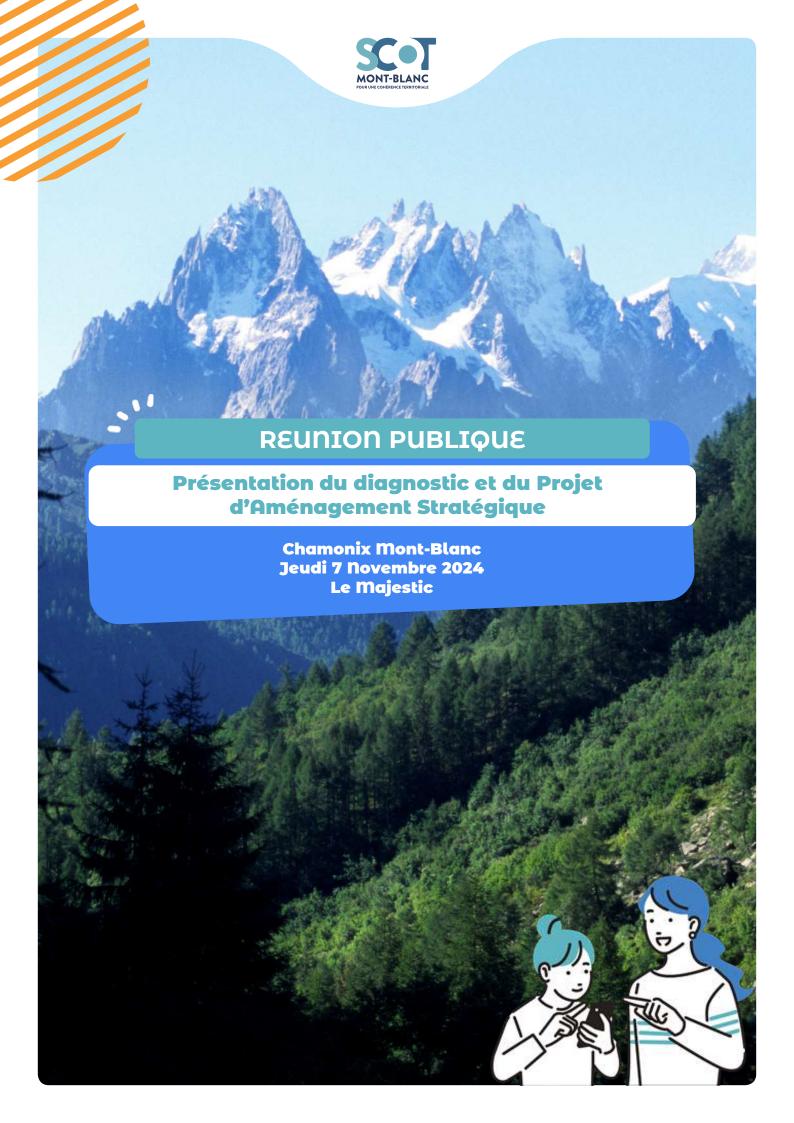


5. Le débat

La parole est à vous







La réunion publique n° 1 portant sur l'avancement de l'élaboration du SCoT Mont-Blanc, s'est tenue le 07 Novembre 2024 à 19 h à Chamonix Mont-Blanc au centre des Congrès Le Majestic.

Il convient de préciser que le support de présentation est annexé au compte rendu. Par conséquent, le présent document ne reviendra pas sur la présentation en elle-même, mais sur le temps d'échange consécutif à la réunion.



Le diagnostic a été achevé et le Projet d'Aménagement Stratégique va être débattu. Ainsi, il était essentiel de venir présenter les travaux aux usagers et habitants du territoire. De plus les échéances liées à la loi climat et résilience (2021) et à la loi ZAN (2023) imposent au SCoT de fixer les enveloppes de consommation foncière et de les territorialiser, SRADDET ou non. Le PLU auront 2 ans pour se mettre en compatibilité.

Les élections étant en 2026, l'année 2027 sera l'occasion de lancer les procédures de mise en compatibilité.

Par ailleurs, en matière de concertation, il est à noter que :

- Les réunions publiques se portent sur 4 Communautés de Communes afin de couvrir l'ensemble du territoire (Communes des Communautés de Communes de la Vallée du Mont-Blanc, du Pays du Mont-Blanc, de Cluses Arve et Montagnes et des Montagnes du Giffre)
- · Mise à disposition des éléments d'études avec cahier de concertation
- La création d'un site internet dédié : https://scot-mont-blanc.fr/
- La création d'un mail : concertation@scot-mont-blanc.fr
- La mise en œuvre d'un comité local de développement et de transition qui permet d'approfondir des sujets avec les sociaux-professionnels du territoire, les acteurs du patrimoine naturel et culturel et les experts locaux (CM3A, CAUE ...)

A quoi sert un SCoT? où en êtes-vous aujourd'hui?

Concrètement le SCoT est un projet d'aménagement et est porté par la structure du Syndicat Mixte du SCoT Mont-Blanc. Il permet aux 4 Communautés de communes et aux 32 communes qui le compose de travailler ensemble.

Le diagnostic territorial dont la synthèse vous a été présentée a permis de partager des enjeux communs au sein d'un territoire diversifié. Fort de ces temps d'échanges, le SCoT va aussi permettre de mutualiser les équipements structurants et de penser collectivement l'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir plutôt que chacun sur sa commune.

Ont été citées comme exemple opérationnel à traiter à l'échelle du SCOT la mobilité et l'organisation des transports en commun en tant qu'enjeu fort sur le territoire. Ces problématiques démontrent l'intérêt du SCoT, notamment du poids de la structure auprès des autorités organisatrices puisque les enjeux et projets dépassent la seule échelle intercommunale.

D'une manière générale le SCoT doit intégrer les lois de rangs supérieur et les appliquer sur le territoire. Le document permet collectivement, sur un même territoire de se donner des contraintes qui individuellement ne seraient pas prises. Il encadre aussi les politiques d'aménagement locales d'un territoire sur la base d'objectifs communs et est un outil de responsabilisation pour les élus locaux.

Le SCoT oblige aux débats et discussions, à échelle supra locale, permettant d'optimiser l'organisation spatiale du grand territoire dans l'intérêt de ses usagers.

La pyramide des âges a-t-elle été prise en compte ainsi que l'enjeu du vieillissement de la population?

Dans le temps imparti de la présentation orale, cela n'a pas été suffisamment développé mais la question du vieillissement de la population est intégrée dans le diagnostic notamment dans l'axe 1 du SCoT. C'est un enjeu très fort pour le territoire. La santé est également portée par les élus du Syndicat Mixte et les grands équilibres en matière d'équipements de santé seront traités à l'échelle du SCOT.

Le SCoT ne peut pas définir une politique de santé, en revanche, il inscrit des orientations en cohérence avec les PLH et vise à permettre l'organisation de la transition démographique. L'ambition est bien de reconquérir une croissance démographique, répondre aux besoins de tous les usagers du territoire.

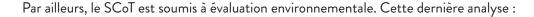
Sur la Vallée de Chamonix, la population est constituée de 25% de retraités (selon l'Insee), il s'agit donc bien d'intégrer le grand âge aux politiques d'habitat et d'aménagement du territoire.

Qu'en est-il de l'intégration d'objectifs relatifs au choc pétrolier, des tensions sur les ressources naturelles et énergétiques ? Que fait le SCoT sur ces sujets ?

L'adaptation au changement climatique est un axe conducteur du Projet d'Aménagement Stratégique.

Concernant les enjeux pétroliers et d'une manière générale de réduction des énergies fossiles, le SCoT à son échelle vise le développement des énergies renouvelables, des mobilités douces et du maillage de transports en commun. En ce sens, il s'agit de réduire la consommation foncière, de stopper la prolifération des grandes surfaces, de soigner la qualité des entrées de villes et de

préserver les terres agricoles. Il s'agit également d'inciter à la régénération des zones d'activité ou encore de construire moins mais mieux, tout en diversifiant l'exploitation raisonnée des ressources locales.



- les effets et incidences sur l'environnement induits par la mise en œuvre du SCoT,
- les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre par le document, en lien avec les effets induits par le projet d'aménagement.

La Mission Régionale de l'Autorité environnementale donnera son avis sur le projet, au même titre que les services de l'état. C'est un collège indépendant constitué d'experts thématiques sur les questions environnementales.

Enfin, le Syndicat Mixte réalise avec le CEREMA une étude du territoire à +4°C. Cette dernière permet de disposer d'une réflexion commune sur la totalité des EPCI (communautés de communes) du SCoT qui ont par ailleurs déjà engagée de nombreuses études tels que les Plans Climat Air Energie Territoriaux ou bien les études Climsnow. L'étude à +4°C portée par le syndicat mixte du SCoT vise à renforcer le partage de l'information et les échanges à ce sujet pour ensuite engager des actions à l'échelle du grand territoire.



Quels sont les marges de manœuvre du SCoT face aux opérateurs téléphoniques installant des antennes ?

La couverture numérique du territoire est un enjeu fort, encadré par la loi. Le SCoT ne peut ainsi pas agir sur ce volet, notamment face aux abus des opérateurs locaux.

En revanche, les élus locaux, face à la mobilisation des acteurs et les exigences des services de l'état, arrivent à convaincre certains opérateurs de demander conseil auprès de paysagistes.

Il est par ailleurs rappelé que les antennes sont soumises à déclaration préalable (code de l'urbanisme).



La question de l'autonomie alimentaire est soulevée. Les habitants présents soulignent l'enjeu fort de préserver les terres agricoles et la filière agricole. La question d'un Plan Alimentaire Territorial sur la Vallée de Chamonix est soulevée.

L'agriculture et la préservation des terres agricoles sont prises en compte dans le SCoT, à son échelle. La réduction de la consommation foncière sur le territoire (enjeu toutefois moins prégnant au sein de la vallée de Chamonix qui a consommé peu de foncier) est un élément de réponse à l'échelle des documents d'aménagement. Les initiatives locales permettent également de répondre à ces enjeux.

Les habitants soulignent que la réduction de la consommation foncière ambitionnée n'est pas suffisante et que de consommer non plus 500ha mais 250 ha d'ici 2031 semble aberrant. Où va-t-on encore construire ?

En fonction des vallées les enjeux sont différents. Sur la vallée de Chamonix, il y a eu très peu de consommation foncière et les documents d'urbanisme locaux en cours continuent de s'inscrire dans cette tendance. De plus, l'enjeu de maintenir une population à l'année nécessite de produire du logement. La plupart des communes station ont souvent peu de logements vacants ne permettant pas de remobiliser suffisamment dans l'existant.

La question des résidences secondaires est également prégnante. A ce titre, les politiques publiques étoffent les leviers règlementaires, avec le dernier en date permettant aux collectivités de déterminer des zones exclusives pour la création de logements nouveaux dédiés aux résidences principales.

Enfin, plusieurs villes et bourg ont mis en place des dispositifs de type « Opération d'Amélioration de l'Habitat », et « Petites Villes de Demain » pour redonner une attractivité aux centres et répondre aux enjeux de précarité énergétique. Le phénomène est très diversifié sur le territoire, aussi les réponses ne peuvent être générales sur ce point.

A noter que les PLU auront deux ans pour se mettre en compatibilité avec le SCoT et que le volet foncier sera attentivement regardé par les services de l'état.



Il semble que la thématique « paysage » n'apparait pas suffisamment dans le projet d'aménagement stratégique

Le paysage est plutôt bien traité dans le projet d'aménagement stratégique (PAS). La déclinaison des axes sera présentée lors d'une deuxième réunion publique, début 2025. Le document dispose d'une armature paysagère et environnementale permettant de définir des coupures vertes, et de valoriser la trame verte et bleue, entre autres. Ensuite le territoire dispose de nombreux périmètres de protection règlementaire, qui s'imposent aux documents d'aménagement lors du dépôt d'autorisation d'urbanisme.

Qu'en est-il du fonctionnement des domaines skiables dans un contexte d'adaptation au changement climatique?

Les collectivités, notamment les communes supports de station ont réalisé des études Climsnow pour mieux intégrer ce phénomène dans leur politique locale d'aménagement. Le syndicat mixte et les communautés de communes se laissent l'opportunité de mobiliser d'autres scientifiques si besoin, sur des thématiques plus précises. Cela n'est pas directement relié au SCoT dans le sens où les mesures opérationnelles ne seront pas forcément à inscrire dans le document. Cela reste un sujet majeur pour l'avenir du territoire.

L'étude CEREMA à +4°C intègre aussi cet enjeu, permettant de porter une réflexion collective et développer une politique d'aménagement cohérente et issue de l'étude.

Il est souligné qu'il n'y a à ce jour pas de projet d'Unité Touristique Nouvelle sur la Vallée de Chamonix relatif aux domaines skiables, ni de transport par câble. Les projets s'ils existent, sont d'envergure uniquement locale.

Le SCoT prend -il en compte les zones de retrait glaciaire?

Le SCoT permet de discuter de ce point mais cela n'est pas intégré en tant que tel. Il n'est bien évidement pas question d'aménager ces zones, d'autant plus que ces dernières sont d'ores et déjà probablement identifiées dans les Plans de Protection des Risques Naturels en zone inconstructible (zone rouge), voir en zones constructibles avec prescriptions (zone bleue).

La ressource eau est un sujet clé pour le territoire. Cette dernière est de plus en plus soumise à conflit d'usage, notamment en lien avec l'intensification des périodes de sécheresse. Enfin, la ressource en eau est support de la production d'énergie renouvelable, via l'hydroélectricité. La fonte des glaciers et le raccourcissement des périodes hivernales suscitent une inquiétude de la part des habitants et devrait être une préoccupation forte des élus locaux.

Les enjeux liés à la ressource en eau sont bien intégrés dans les documents d'aménagement. C'est un sujet crucial, d'autant plus que l'eau est un bien commun dont tout le monde doit disposer.

L'intensification des aléas, suscite d'ores et déjà de nombreuses réflexions et actions dans la vallée de Chamonix. La question de la production de l'hydroélectricité et les aménagements que cela induit sont un vrai sujet en matière d'aménagement énergétique du territoire.

La ressource en eau potable est strictement encadrée par les pouvoirs publics. Il ne s'agit pas d'arrêter la production d'enneigeurs mais bien de mieux l'orienter afin de réaliser la transition vers une forme de tourisme cohérente avec l'adaptation au changement climatique. Le SCoT porte une armature touristique qui vise les complémentarités entre les territoires de montagne et de vallée, tout en répondant aux enjeux socioéconomiques du territoire.

Les PLU doivent attester de l'adéquation entre la ressource en eau et le besoin associé, faute de quoi le projet sera refusé par les services de l'Etat. L'équation est complexe aujourd'hui car les facteurs à prendre en compte sont pluriels pour tendre vers une cohérence territoriale.

Aujourd'hui l'enjeu est de développer le mix énergétique, et donc de mobiliser d'autres ressources tels que le bois ou le solaire. La mise en place de panneaux photovoltaïques se heurte également à des enjeux de préservation du patrimoine bâti, et pose la question d'un changement de paradigme sociétal face aux questions environnementales.

La séance est levée à 21h.





LE SCOT MONT-BLANC VOUS INVITE À LA

RÉUNION PUBLIQUE

À CHAMONIX MARDI 11 MARS

MAIRIE DE CHAMONIX À 19H00

ÉVÉNEMENT CO-ORGANISÉ AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

660

WWW.SCOT-MONT-BLANC.FR



Le mot de bienvenue

Eric FOURNIER - Maire de Chamonix Mont-Blanc

Nicolas EVRARD - Président du SCoT



Le périmètre d'application du SCoT Mont-Blanc Arve Giffre

Quatre vallées d'exception

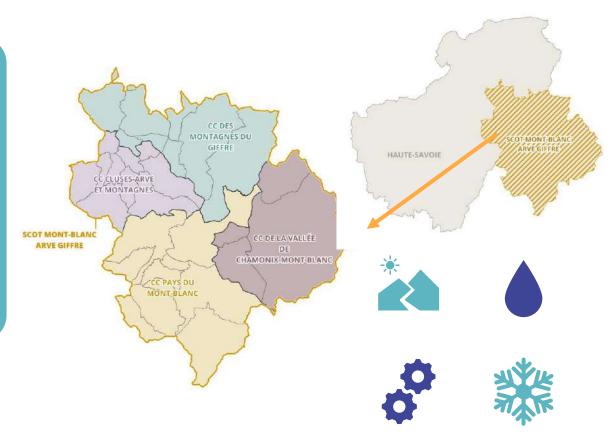
4 Communautés de

Communes:

- Vallée de Chamonix Mont Blanc
- o Pays du Mont-Blanc
- Cluses-Arve et Montagnes
- o Montagnes du Giffre

32 communes

120 000 habitants permanents 54 000 emplois





- 1. Rappel: qu'est-ce qu'un SCoT? Contexte règlementaire et son application sur le territoire
- 2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc Quelques chiffres clés et les enjeux identifiés
- 3. Zoom sur le projet d'aménagement stratégique Le projet politique sur les 20 années à venir
- 4. Rappels du planning
- 5. Echanges

1. Rappel: qu'est-ce qu'un SCoT?

Contexte règlementaire et son application sur le territoire



Un projet d'aménagement de votre
territoire pour les 20 ans à
venir

Un document politique de référence pour les politiques publiques

Un document d'urbanisme qui s'inscrit
dans une hiérarchie

Les grands objectifs des SCoT en matière de développement :

- o **Équilibrer** la répartition territoriale des commerces et services
- Promouvoir l'équilibre entre les populations des zones urbaines et rurales
- o Diversifier les fonctions urbaines et rurales
- Favoriser **la mixité sociale** dans l'habitat
- Satisfaire, sans discrimination et de façon géographiquement équilibrée, les besoins des populations



Le SCoT ne sert PAS à:

Rediscuter des contours administratifs des territoires Mettre en concurrence les territoires ou à les hiérarchiser



Composition du dossier

- Le diagnostic du territoire
 - Un état des lieux du territoire afin de cerner les enjeux à prendre en compte
- Le projet d'aménagement stratégique (PAS)
 - Fixe la ligne politique du document et la stratégie en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de paysages...
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

 Document prescriptif du SCoT sur la base duquel s'établira la
 - compatibilité des documents de rang inférieur (PLU). Il détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique



Le DOO - le Document d'Orientations et

d'Objectifs: Il détermine les grands invariants que les documents d'urbanisme locaux doivent intégrer: enveloppe foncière, densité, continuité écologiques, développement des zones d'activités, nombre de lits touristiques





Lois

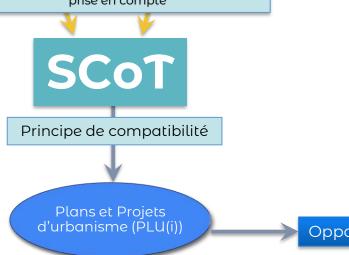
- · Loi SRU
- · Loi Grenelle
- · Code de l'environnement
- · Code de l'urbanisme
- · Loi sur l'eau
- · Loi Climat et Résilience

Le Schéma de Cohérence Territorriale est un document INTEGRATEUR Textes de loi référence et documents de référence

Principe de conformité, de compatibilité ou de prise en compte

Documents:

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Plan Climat énergie territorial (PCAET)
- Schéma Régional de Cohérence Écologique
- Schéma Régional Aménagement et développement durable (SRADDET)...



Opposable au tiers



Du SCoT au PLU

Le Schéma de Cohérence Territorriale (SCoT) = planification d'urbanisme

Horizon 20 ans

Périmètre: Plusieurs communautés de communes

Echelle stratégique exprimée dans le P.A.S

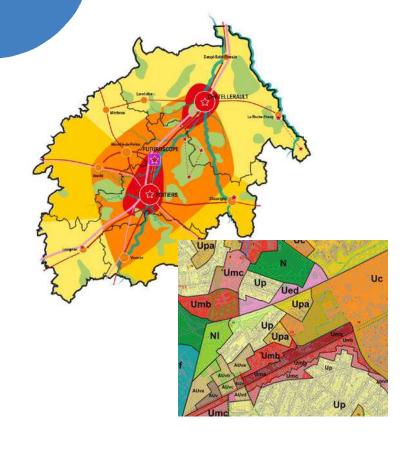


Le PLU = urbanisme opérationnel

Horizon 10 ans

Périmètre: communes ou 1 communauté de communes

Zonage + règlement écrit + OAP



LES ECHEANCES

Mi 2023 Lancement de l'élaboration

> Commissions Diagnostic et études

> > Mi 2024 Débat n° 1 sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

> > > La concertation 1 réunion publique par EPCI

> > > > Fin 2024 Rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Fin février- mi mars 2025 1 réunion publique par EPCI

> Fin premier trimestre 2025 Arrêt du SCoT

> > Mi-2025 Avis PPA et autorité environnementale (3 mois)

Enquête publique (2 mois)

Fin 2025 Approbation du SCoT



L'enquête publique: Un temps crucial dans la diffusion, d'information et de recueil des avis de la population.



2. L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Synthèse du diagnostic, quelques chiffres clés et les enjeux identifiés



L'ADN du SCoT Mont-Blanc

Ressources naturelles:

Préserver les ressources naturelles (eau, forêts, sols) en assurant une gestion durable et responsable à long terme.

Paysages:

Protéger et valoriser les paysages uniques du Mont-Blanc, véritable symbole d'identité et d'attractivité internationale.

Sports et loisirs de montagne :

Soutenir les activités de montagne (ski, alpinisme, randonnée) tout en innovant pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

Économie productive:

Consolider la place centrale de l'industrie, diversifier l'économie, faire face à la mondialisation, et préserver les ressources naturelles fragiles et l'outil de production de la profession agricole

SC o T

MONT-BLANC
POUR UNE COHÉRENCE TERRITORIALE

Adaptation climatique:

Anticiper les impacts du changement climatique sur les écosystèmes du Mont-Blanc et adapter les politiques économiques en conséquence.

Économie résidentielle:

Renforcer l'attractivité résidentielle pour attirer habitants et travailleurs, tout en favorisant la qualité de vie et les services essentiels.

Économie touristique:

Renouveler l'offre touristique, en relocalisant les retombées économiques au profit du territoire et de ses habitants.

Héritage montagnard:

Promouvoir l'héritage culturel et les activités de montagne, tout en respectant les écosystèmes sensibles et les traditions locales



Le projet d'aménagement stratégique



Le PAS - le Projet d'Aménagement Stratégique:

c'est le projet politique d'aménagement du territoire portant sur les 20 années à venir. Il formalise sous forme d'orientations et d'objectifs les défis du territoire à horizon 2045.

Qu'est-ce qu'un PAS?

Une vision

Un projet politique

Une feuille de route





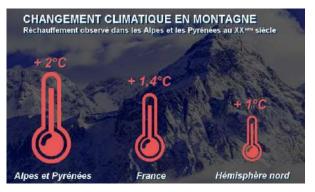




Enjeux partagés et perspectives communes



CONSTRUIRE un territoire résilient par la transition écologique : vers une adaptation, transformation et gestion évolutive



Dans les Alpes et les Pyrénées françaises, la température a augmenté de +2°C au cours du 20° siècle, contre +1,4°C dans le reste de la France (source Météo France). Les effets de ce réchauffement varient fortement selon l'altitude.

2 ANIMER un territoire « santé »



RENFORCER la gouvernance territoriale et la coordination des politiques publiques pour une transition écologique durable









3. Quels défis pour demain? Comment y répond le PAS?

Les priorités pour le SCoT Mont-Blanc à horizon 2045

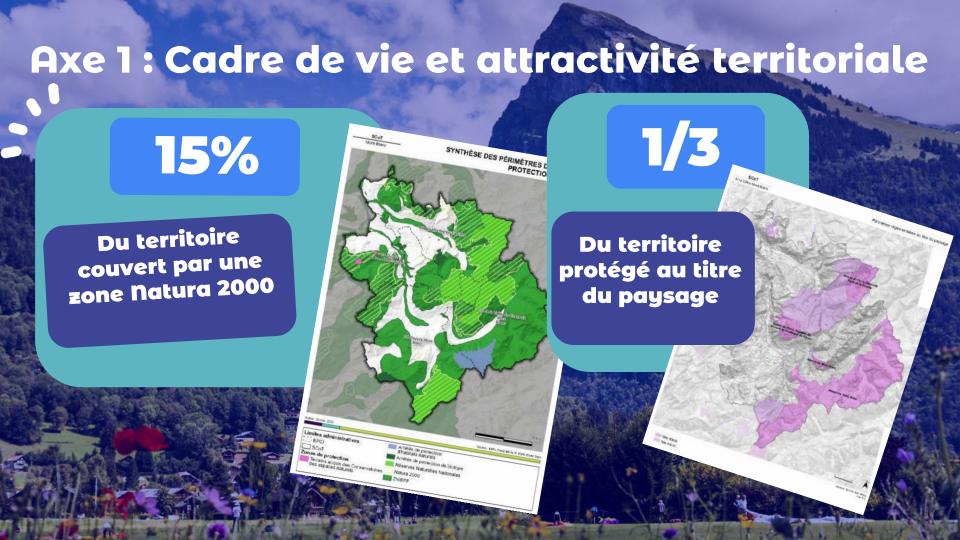
Les priorités sur le territoire au regard des constats

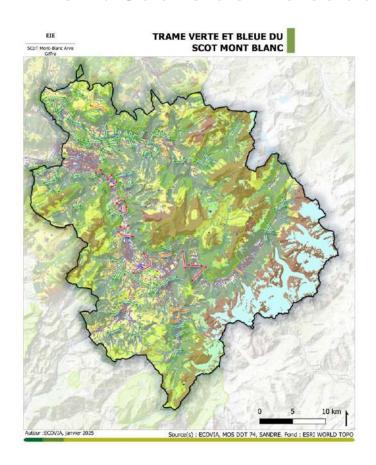
Synthèse des orientations du PAS

AXE 1: CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

AXE 2 : RELOCALISATION ÉCONOMIQUE ET VALORISATION DES RESSOURCES

AXE 3 - ATTENUATION ET ADAPTATION FACE AUX RISQUES ET AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE





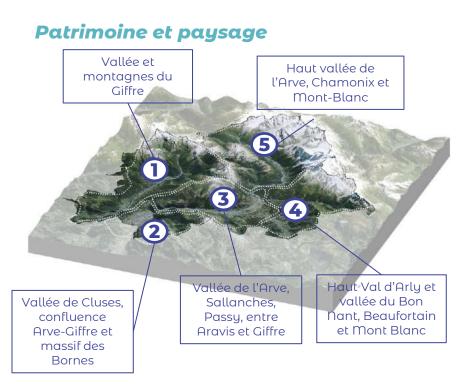
Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers:

- Identifier les réservoirs de biodiversité
- Préserver les corridors écologiques
- Favoriser la nature en milieu urbain

Maintenir **les coupures urbaines**, préserver la biodiversité du territoire,

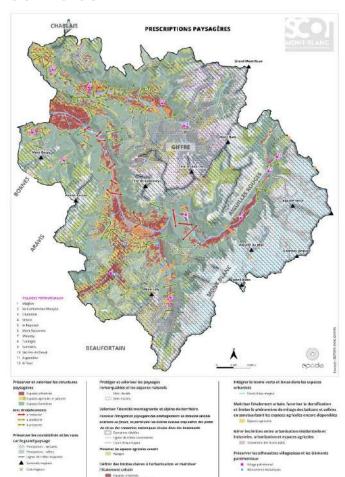






Préserver la qualité paysagère du territoire Gérer la fréquentation Maîtriser l'étalement urbain





Trationers des fronts bilds

50%

Résidences secondaires sur le territoire du SCoT Mont-Blanc

0,35%

Taux de croissance annuel moyen du SCoT Mont-Blanc Des disparités au sein du SCoT Mont-Blanc

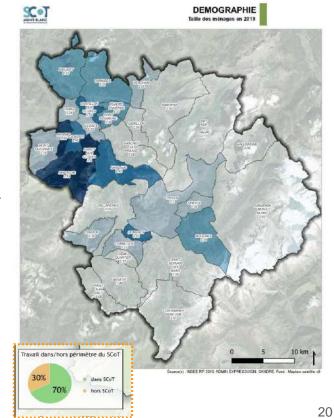
La 2CCAM: un parc de logement résidentiel (60% RP) Un parc de logements anciens avec fort enjeu de rénovation énergétique.

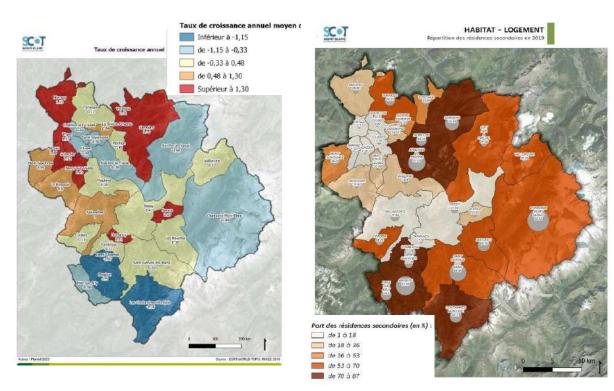
Vallée de Chamonix et Montagne du Giffre:

70% de résidences secondaires et une majorité de propriétaires.

Pays du Mont-Blanc:

répartition plus équilibrée mais les communes stations subissent la concurrence foncière et le poids des RS.





HABITAT - LOGEMENT Réportition des résidences principales en 2019 Part des résidences principales (en %)

Les communes qui perdent des habitants sont celles qui construisent le plus de logements

MAIS... les communes dites « stations » disposent d'équipements structurants

A l'inverse, les communes qui gagnent des habitants ont moins construit ou sont plutôt résidentielles 21

La feuille de route... à 2045

Construire **une armature spatiale** et équilibrée



Répondre au parcours résidentiel COMPLET des ménages 2025-2045



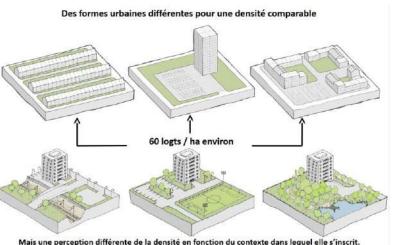






Produire des résidences principales Inverser la tendance notamment dans les stations Appréhender la multi saisonnalité des territoires

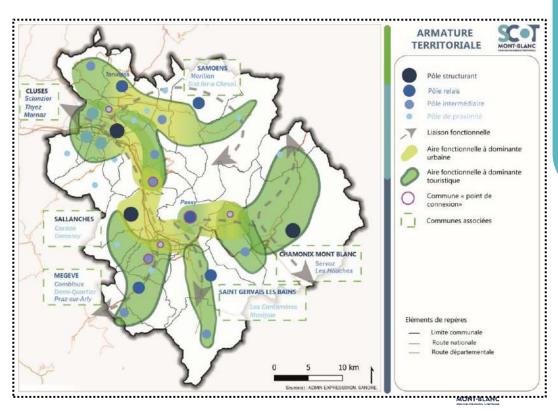
Assurer une offre de logement diversifiée et adaptée







« Reconstituer les éléments manquants d'un **parcours résidentiel complet** en développant une offre adaptée à la demande »



Armature territoriale clarifie le fonctionnement du grand territoire

Poids Logements
démographique Accessibilité
Equipements Commerces et
structurants services
Emplois Réseaux
Capacités foncières

Créer les conditions d'accueil des ménages



- Taxe d'aménagement majorée
- Secteur de mixité sociale
- Stratégie foncière
- Servitude de résidences principales
- Foncière intercommunale
- Zonage PINEL

Axe 1: Cadre de vie et attractivité territoriale

LA SYNTHESE

1.1 - Promouvoir un développement territorial adapté aux besoins locaux

Construire <u>une armature spatiale</u> et équilibrée

Maintenir <u>les coupures urbaines</u>, préserver la biodiversité du territoire, valoriser les entités naturelles, agricoles et forestières

Valoriser <u>le cadre de vie paysager</u>, le patrimoine naturel

- **1.2 Maintenir la croissance démographique** Maintenir la population en offrant aux résidents permanent la possibilité d'accéder aux différentes étapes du parcours résidentiel
- + 8 000 habitants sur 2025-2045
- 1.3 Assurer une offre de logement diversifiée et adaptée
- + 7600 résidences principale soit + 380/an
- 1.4 Animer un territoire santé





L'accueil de population à 20 ans : La trajectoire démographique permet de « calibrer » le projet et donner un dimensionnement aux documents d'urbanisme locaux. L'atteinte ou non de l'ambition retenue reste un objectif mais n'est pas une fin en soi.

ressources

Développement économique et emploi local

Tourisme

54 000

120 000

Emplois

Habitants

Relocalisation et circuits-courts

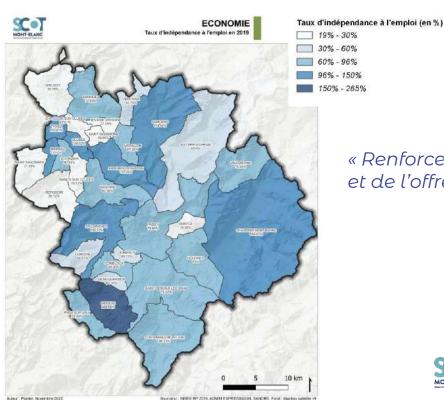
Mobilités

Valorisation des ressources agricoles et forestières

81% 91 54 000 Des actifs C'est le nb de résidants Zone d'Activité travaillent au sein Actifs **Economique** du SCoT 260 000 -25% C'est le nb de lits C'est la réduction du nb marchands d'exploitation agricole

Valoriser les opportunités économiques

« Capitaliser sur l'écosystème des vallées de l'Arve et du Pays du Mont Blanc »





« Renforcer la lisibilité des espaces et de l'offre économiques »

« Développer et accompagner les filières économiques d'avenir et valoriser les métiers des filières industrielles locales »



Valoriser la montagne en toutes saisons

« Affirmer et **valoriser l'économie touristique du territoire** (renforcer le rôle des stations de montagne, développer le tourisme en vallée, promouvoir et pérenniser la qualité de l'offre) »

« Adapter l'offre touristique face au dérèglement climatique (**diversifier les activités**) »

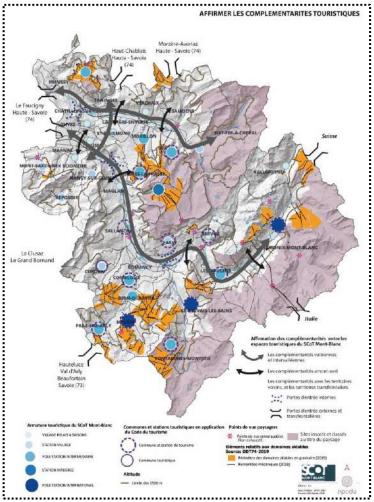
Intégrer la multi saisonnalité dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme



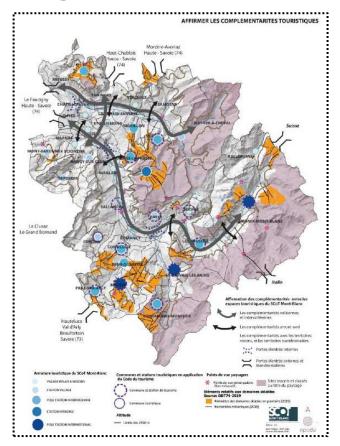




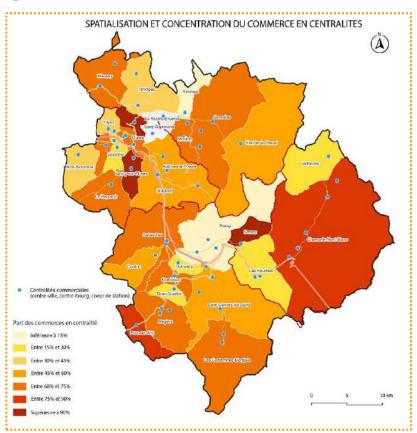




Intégrer la multi saisonnalité dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme









Equipements, transports et mobilités

Retrouver une vie à l'année

Pérenniser les emplois saisonniers (renforcer l'attractivité des activités hors-saison) »

Limiter l'impact des activités touristiques (améliorer la gestion des sites touristiques)»

comment?

Intégrer la multi saisonnalité dans le fonctionnement du territoire

Les communes stations concentrent **les équipements structurants**: sanitaires, culturels et sportifs.

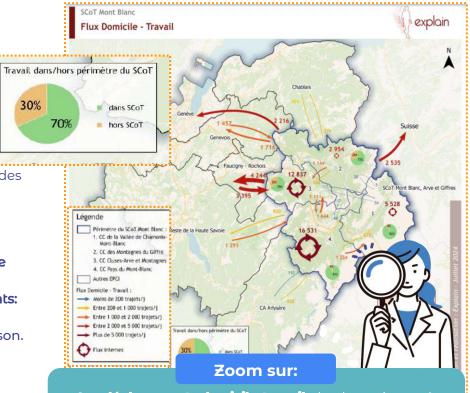
Dimensionnement adapté à l'afflux de population durant la saison.

Faciliter la mobilité

Forte influence de l'économie touristique sur les déplacements Un réseau routier efficient mais avec des forts pics de fréquentation durant l'hiver

Rôle très limité du **réseau ferroviaire** Des services de transport touristiques bien développés





Les déplacements domicile-travail: des dynamiques très différentes. 2CCAM et CCMG voient **30** % de leurs actifs travailler hors du SCoT, contre 9 % pour les deux autres CC.

Près de **85 % des actifs de la Vallée de Chamonix** restent dans la Vallée de Chamonix pour exercer leur activité professionnelle.

La feuille de route... à 2045

- Valoriser les opportunités économiques
- Conforter l'activité commerciale en centralités/polarités
- 3 Améliorer l'offre commerciale en périphérie

comment?



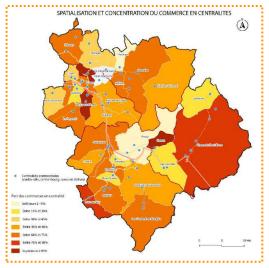
Document d'Aménagement Artisanal et Commercial et Logistique

Les communautés de communes dotées de la compétence économie

Plan local d'urbanisme







LA SYNTHESE

2.1 - Exploiter les opportunités économiques territoriales Préserver l'attractivité économique du territoire

+ 250 emplois / an

Diversifier les activités, **renouveler les ZAE existantes**, soutenir l'économie résidentielle

2.2 - Valoriser la montagne en toutes saisons

Développer le tourisme en vallée et **les complémentarités** amont-aval

Pérenniser l'attractivité et aménageant raisonnablement et durablement

Diversifier et adapter l'offre touristique

2.3 - Conforter l'activité commerciale en centralités/ polarités Revitaliser les centres-villes et centres-bourgs

2.4 - Améliorer l'offre commerciale en périphérie Maîtriser le développement commercial en périphérie Améliorer l'image des espaces périphériques





LE DAACL: Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique facilite la mise en cohérence des politiques sectorielles et permet d'influence sur l'aménagement commercial d'un territoire couvert par un SCoT.



Des communautés de communes mobilisées

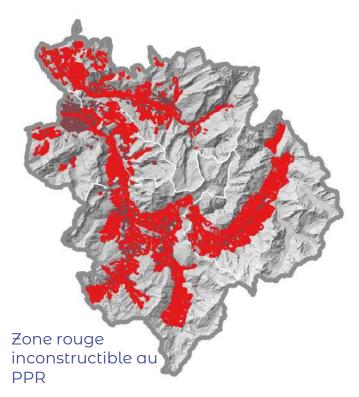






Un SCoT intégrateur

Protéger les populations face aux risques





Vallée de Chamonix depuis le Chapeau en 1860 (Source : Frères Bisson)



Vallée de Chamonix depuis le Signal Forbes en 2016



Vallée de l'Arve 1950' et aujourd'hui. Source: Géoportail



Favoriser les pratiques d'aménagement économes en espaces naturels, agricoles et forestiers

Viser d'ici 2031 une réduction de **-50%** de la consommation passée à l'horizon 2030 Arriver à termes en 2050 au Zéro Artificialisation Nette



Préserver le foncier agricole









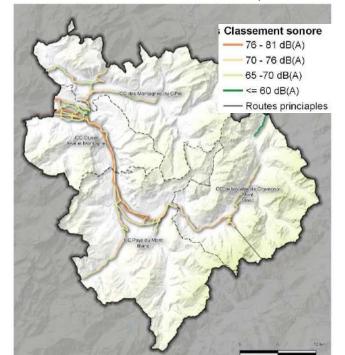


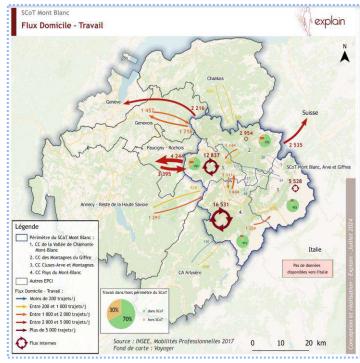
- Réduction du foncier disponible à la construction
- Rationalisation des emprises constructibles au stricte nécessaire
- Renouvellement urbain
- Densification et optimisation du foncier encore constructible

Développer une mobilité durable, fluide et cadencée

Organiser la cohérence et les continuités des offres du bassin de mobilité (construire un schéma des mobilités,

développer des systèmes de mobilité, orienter l'urbanisation)







Réduire les nuisances et les pollutions

- Réduire et prévenir la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels
- Eviter et réduire l'exposition aux pollutions atmosphériques et aux nuisances

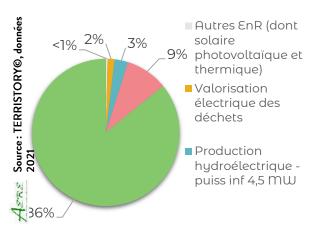
Mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse alignée

- Poursuivre le développement des EnR&R
- o Développer un mix énergétique diversifié











Réduction des émissions -30% de PM10 -33% de PM2,5 -24% de Nox

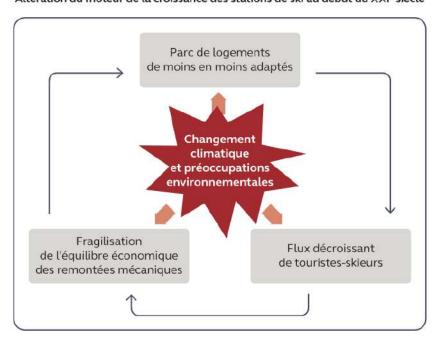


Adapter les domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux

- o Affirmer le rôle des stations comme **lieu de vie** montagnard
- o Développer les complémentarités



Altération du moteur de la croissance des stations de ski au début du XXIe siècle







3.1 - Adapter le territoire au climat de demain

Protéger les espaces agricoles et naturels

Viser d'ici 2030 une réduction de **-50%** de la consommation passée à l'horizon 2030

Arriver à termes en 2050 au Zéro Artificialisation Nette

3.2 - Favoriser les pratiques d'aménagement économes en espaces naturels, agricoles et forestiers

3.3 - Développer une mobilité durable, fluide et cadence

3.4 - Réduire les nuisances et les pollutions

Réduire et prévenir la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels

Éviter et réduire l'exposition aux pollutions atmosphériques et aux nuisances

3.5 - Mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse

Poursuivre le développement des EnR&R Un territoire sobre et performant

3.6 - Adapter les domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux





La loi Climat et Résilience: Elle traduit une partie des 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat retenues par le chef de l'État, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale.

4. Rappels du planning

Les échéances et temps de concertation



LES ECHEANCES

Mi 2023 Lancement de l'élaboration

> Commissions Diagnostic et études

> > Mi 2024 Débat n° 1 sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

> > > La concertation 1 réunion publique par EPCI

> > > > Fin 2024 Rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Fin février- mi mars 2025 1 réunion publique par EPCI

> Fin premier trimestre 2025 Arrêt du SCoT

> > Mi-2025 Avis PPA et autorité environnementale (3 mois)

Enquête publique (2 mois)

Fin 2025 Approbation du SCoT



L'enquête publique: Un temps crucial dans la diffusion, d'information et de recueil des avis de la population.





5. Le débat

La parole est à vous



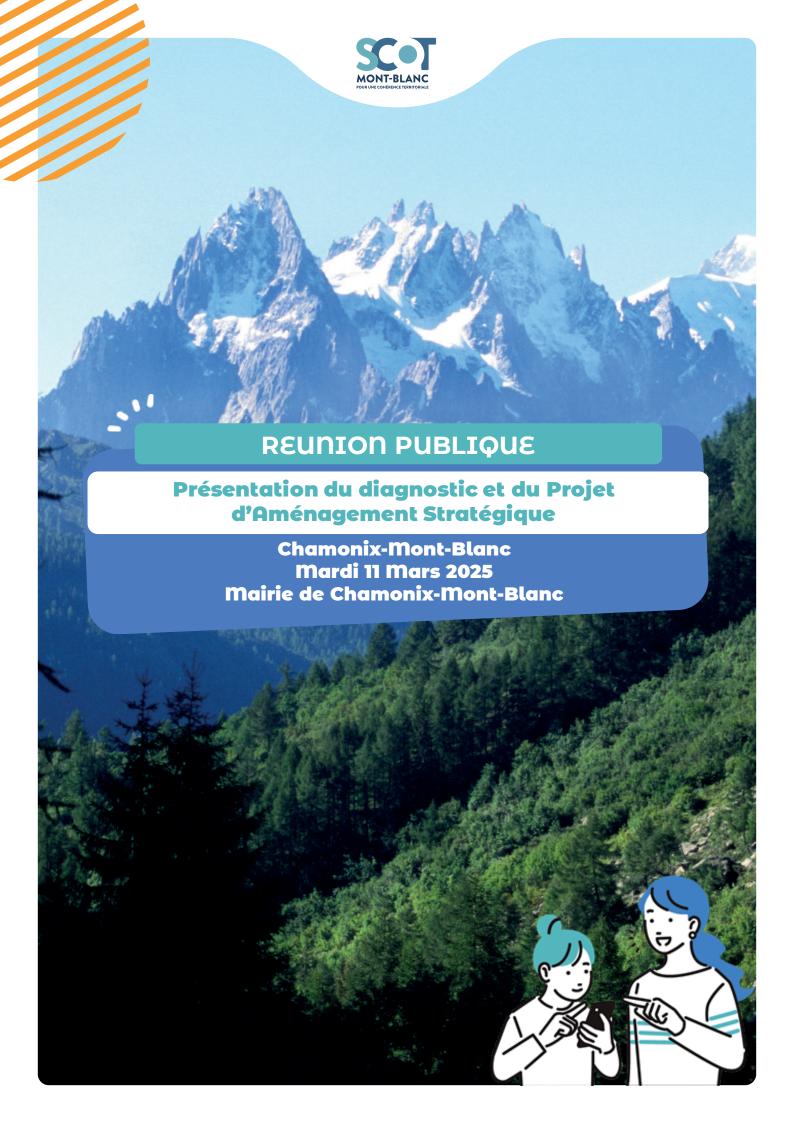
Merci de votre attention

CONTACTEZ-NOUS!



https://scot-mont-blanc.fr

concertation@scot-mont-blanc.fr SCOT-MONT-BLANC.FR



La réunion publique portant sur l'avancement de l'élaboration du SCoT Mont-Blanc, s'est tenue le 11 Mars 2025 à 19 h à la mairie de Chamonix Mont-Blanc.

Il convient de préciser que le support de présentation est annexé au compte rendu. Par conséquent, le présent document ne reviendra pas sur la présentation en elle-même, mais sur le temps d'échange consécutif à la réunion.



Le diagnostic a été achevé et le Projet d'Aménagement Stratégique débattu. Ainsi, il était essentiel de venir présenter les travaux aux usagers et habitants du territoire. De plus les échéances liées à la loi Climat et Résilience (2021) et à la loi ZAN (2023) imposent au SCoT de fixer les enveloppes de consommation foncière et de les territorialiser, SRADDET ou non. Les PLU auront 2 ans pour se mettre en compatibilité.

Les élections étant en 2026, l'année 2027 sera l'occasion de lancer les procédures de mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux.

Par ailleurs, en matière de concertation, il est à noter que :

- Les 4 réunions publiques se déroulent sur chaque Communauté de Communes afin de couvrir l'ensemble du territoire (Communes des Communautés de Communes de la Vallée du Mont-Blanc, du Pays du Mont-Blanc, de Cluses Arve et Montagnes et des Montagnes du Giffre)
- Mise à disposition des éléments d'études avec cahier de concertation
- La création d'un site internet dédié : https://scot-mont-blanc.fr/
- La création d'un mail : concertation@scot-mont-blanc.fr
- Création d'un comité local de développement et de transition qui permet d'approfondir des sujets avec les sociaux-professionnels du territoire, les acteurs du patrimoine naturel et culturel ainsi que les experts locaux (CM3A, CAUE ...)

Nicolas EVRARD Président du SCoT Mont-Blanc - maire de Servoz et Eric FOURNIER, maire de Chamonix Mont-Blanc – Conseiller régional, expliquent dans leurs propos introductifs l'intérêt de réaliser un document de planification à l'échelle des 32 communes composant le territoire ainsi que la genèse du SCoT.

Tous deux soulignent que ce document de planification est particulièrement attendu pour des raisons règlementaires depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000 imposant sa réalisation mais également pour mieux mieux encadrer les politiques locales de planification, mutualiser les équipements structurants et optimiser les réflexions avec les autorités de rang supérieur entre autres.



Les 4 EPCI constitutives du SCOT Mont-Blanc

Quand est-ce que le SCoT sera disponible?

Le dossier du SCoT sera disponible à l'arrêt, c'est-à-dire début avril. Il sera possible de faire des remarques sur le fond du document lors de l'enquête publique qui interviendra 3 mois plus tard, après les avis des autorités supérieures et environnementale. Le SCoT est en effet soumis à évaluation environnementale.

Le SCoT intègre-t-il l'enjeu de la résilience agricole ? La question est liée aux projections scientifiques à horizon 2045, sur la montée des eaux du Rhône. L'enjeu d'autonomie alimentaire, et de renforcement des systèmes productifs locaux est très fort au sein de la vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Plusieurs collectivités sont en train de construire des Projet Alimentaires Territoriaux (PAT). C'est un projet collectif et systémique visant, sur un territoire, à rapprocher tous les acteurs de l'alimentation et à mettre en cohérence l'ensemble des démarches pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité.

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre ainsi que la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne sont en train d'élaborer conjointement ce document.

Le SCoT intègre cette question à travers la réouverture des paysages et surtout la préservation des espaces agricoles plats, souvent en concurrence avec les secteurs dit « à urbaniser ». L'enjeu est très fort sur le territoire. Par ailleurs, des potentialités de maraîchage sont à exploiter au sein de la vallée et sur le territoire. Comment produire sur de petites surfaces ? La réflexion est systémique car elle est très liée à la question du foncier.

Dans les modes constructifs, il est essentiel de porter une réflexion quant aux choix des matériaux. En effet l'emprunte carbone des entreprises du BTP est considérable, notamment concernant la production du béton. Serait-il possible de renforcer l'utilisation du bois, qui est issu des filières locales ?

Le propos est à nuancer, car de nombreuses constructions en bois réalisées au sein du territoire le son avec du bois importé. Il s'agit d'être plus vigilent à ce sujet mais cela ne relève pas directement des documents de planification.

Ensuite, concernant la filière BTP, les documents de planification, comme le SCoT viennent anticiper la création d'ISDI en recyclage et la question des dépôts entrant et sortant. La question des prélèvements pour produire les matériaux est également encadrée au sein du SCoT: gravier, carrière etc... tout est question d'équilibre et le rythme constructif actuel n'est pas viable sur long terme.

Concernant la question du béton bas carbone, les collectivités ont un rôle à jouer et doivent montrer l'exemple.

L'intensification de l'aléa inondation, notamment concernant les torrents constitue une problématique majeur aujourd'hui notamment pour les habitations situées en bord de cours d'eau.

Le SM3A : Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses affluents joue un rôle clé dans la gestion des cours et réalise quotidiennement des actions relatives à l'entretien des cours d'eau, la prévention des inondations et la gestion de milieu aquatiques. Leur site internet relate dans le détail les actions réalisées à ce titre. Les élus soulignent le travail de qualité mené par le Syndicat.

Ensuite, concernant la prise en compte du risque, cela relève de la compétence de l'état à travers l'élaboration de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn) et d'Inondation (PPRi). Ces documents s'imposent aux documents d'urbanisme locaux et doivent être pris en compte par les collectivités.

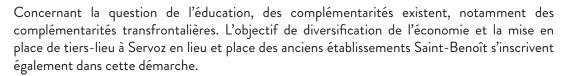
La question de l'enseignement a été peu abordée dans le Projet d'Aménagement Stratégique alors que le territoire est précurseur sur de nombreux sujets, scientifiques, sportifs et industrie de pointe entre autres. Le territoire ne pourraitil pas être un pôle d'excellence en matière de formation et d'éducation ?

Tout d'abord parce que le modèle touristique du « tout ski » est arrivé à satiété et parce qu'il n'y a pas de projet de ce type porté par les élus. Il ne s'agit pas de freiner la volonté de développer l'économie touristique mais bien de le faire sous le prisme de l'adaptation au changement climatique, en cohérence avec la qualité paysagère des territoires et la protection d'une biodiversité aujourd'hui sous pression.

Ainsi, il est précisé qu'il n'y pas d'Unité Touristique Nouvelle Structurante inscrite au SCoT. Les projets s'ils existent ne sont pas suffisamment mûres, notamment au regard des études environnementales demandées. Le SCoT pourra évoluer sur ce point mais en l'état actuel il n'est pas judicieux d'inscrire un quelconque projet.

Mobilité et qualité de l'air :

Le SCoT reste un document de planification, ainsi la question de l'éducation est traitée sous le prisme du foncier et de la prise en compte des équipements structurants, ainsi que la question des réseaux et de l'accès à la fibre. L'éducation est intrinsèquement liée à la question de l'emploi, du logement et de la mobilité. Ainsi le SCoT vise à mieux structurer le territoire et affirmer un fonctionnement global.





L'espace Mont-Blanc et le renforcement des connexion avec la Suisse ou l'Italie sont des initiatives déjà en place mais qui ne relèvent pas directement du SCoT dont le rôle premier est d'encadrer les document d'urbanisme locaux et de planifier l'aménagement du territoire à horizon 20 ans.

Pour rappel, en application de l'article L 141-3 du Code de l'Urbanisme, les objectifs poursuivis par le SCoT sont les suivants,: « la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages. ».

Comme les PLU, le contenu du SCoT est très encadré. In fine, l'approche qualitative de l'éducation découlera de la mise en œuvre de SCoT mais ne relève pas directement de ce dernier.

Attrition du logement permanent, foncier, loi Climat et Résilience

Comme évoqué dans la présentation, l'enjeu de l'habitat permanent touche particulièrement les communes station et notamment les communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. A ce titre et dans le cadre de la révision générale de son PLU, la commune de Chamonix Mont-Blanc a pris des mesures fortes et novatrices dont :

- La limitation du changement d'usage
- Les secteurs de mixité sociale
- Les servitudes de résidence principale

Ainsi la commune va expérimenter l'outil de servitude de résidence principale sur le foncier constructible, en lien avec la récente loi Lemeur. Cette dernière dote enfin les communes concernées par une forte part de résidence secondaire, en lien avec le poids de l'économie touristique, d'un levier règlementaire garantissant l'habitat permanent.

Certes, la loi est très récente et donc encore susceptible de faire l'objet de recours, cependant, il s'agit bien de répondre de manière forte et concrète à l'attrition du logement permanent dans les communes de montagne.

Ainsi pour faire le lien avec le SCoT, cet outil permet de confirmer l'ambition de retrouver une croissance démographique dans les communes station qui disposent d'un panel d'équipements, commerces et services de proximité mais qui actuellement perdent des habitants permanents, faute d'accessibilité au logement.

L'attrition du logement permanent est également liée à l'historicité de la politique fiscale française avec la place du patrimoine immobilier. Le logement et les biens immobiliers ont historiquement constitués un investissement du fait des taux d'intérêt très bas. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, l'accès à une résidence secondaire est réservé au plus haute tranche de revenus, renforçant ainsi le phénomène des « volets fermés ». Les droits de succession sont tels que certaines résidences principales sont vendues, non pas pour des permanents du fait des prix actuels mais à des investisseurs. La loi Lemeur vise à s'extraire

de ce système sclérosé et à limiter la spéculation foncière et immobilière, ; notamment lors de la revente du bien lui-même. La limitation du changement d'usage est importante aujourd'hui et vise à limiter le nombre de location touristique de type BnB par habitant.

La question de la qualité de l'air et des flux et de la mobilité est très liée également.

La première génération de PCAET s'était attaché à l'amélioration de la qualité de l'air, la seconde vise à renforcer les actions en matière d'amélioration de la mobilité. Par ailleurs concernant la mobilité, le renforcement du cadencement ferroviaire, a été effectué pour mieux répondre à la demande, et cela sur la totalité du territoire. En revanche, concernant l'offre de transport en commun, les enjeux sont diversifiés selon les collectivités et toutes ne sont pas au même stade d'avancement, d'autant plus que leur configuration géographique induit des enjeux spécifiques.

Enfin, concernant la mobilité, il s'agit de trouver le juste milieu entre facilitation des déplacements internes et facilitations des déplacements externes, le risque étant de perdre des travailleurs locaux notamment.

Qualité de l'air, incinérateur de Passy et chaudière bois

L'incinérateur de Passy constitue une infrastructure nécessaire au fonctionnement territorial. En effet, avant l'aménagement de ce dernier, les déchets étaient stockés à l'air libre. Or les déchets concernent toutes les communes de la vallée du Pays du Mont-Blanc et de la vallée de Chamonix Mont-Blanc. De travaux visant à limiter fortement les émissions ont été réalisées. Les contrôles sont très fréquents puisque l'incinérateur dispose d'un cinémomètre permettant d'analyser les données en temps réel. Cet équipement d'intérêt général longtemps stigmatisé est très bien géré et encadré et ne constitue pas le principal émetteur de pollution de l'atmosphère.

Il ne s'agit pas non plus des poids lourds mais bien des véhicules individuels et utilitaires anciens et émetteurs de Nox, générateurs de déplacements internes au territoire.

Enfin, bon nombre de communes sont exemplaires sur le territoire. A titre d'exemple les équipements publics de la commune de Passy sont alimentés par un réseau de chaleur biogaz. Il y a des projets de ce type sur les communes de Samoëns et des Contamines-Montjoie également.

SCoT et biodiversité

Le SCoT permet d'imposer aux documents d'urbanisme la prise ne compte des patrimoines naturels et de la trame verte et bleue. C'est par ailleurs déjà se qui se fait sur la plupart des documents d'urbanisme locaux sur le territoire. Il n'est plus question aujourd'hui de créer un parc naturel dit « mont-blanc », en revanche, la dimension transfrontalière du territoire est bien prise en compte, ainsi que les différents poumons verts du territoire tels que le triangle du Buet.

Les prescriptions du SCoT intègrent également la nécessité de préserver les espaces agricoles et naturels.



Le public présent





Réunion publique de Chamonix – à gauche : Nicolas Evrard Président du SCoT et Eric Fournier, maire de Chamonix-Mont-Blanc informent les participants sur les grandes échéances à venir et sur la démarche de SCOT - à droite : Camile Berger, du bureau d'études Epode échange et débat avec les participants



Le dossier de presse



LE SCOT

MONT-BLANC

C'EST QUOI'.

un nom DE CHIEN

une marque de vélo

RÉPONSE 3

UNE SÉRIE TV DES 00'S AVEC DEUX FRÈRES

RÉPONSE 4

L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE

LA RÉPONSE À L'INTÉRIEUR DE CE DOSSIER





SOMMAIRE

P.4

C'EST QUOI

LE SCOT MONT-BLANC?

P.7

QUATRE TERRITOIRES,

un avenir commun:

LE SCOT MONT-BLANC

P.8

LE SCOT EN CHIFFRE,

ÇA DONNE QUOI?

P.8

CONSTRUIRE DEMAIN:

LES GRANDS DÉFIS

DU SCOT MONT-BLANC

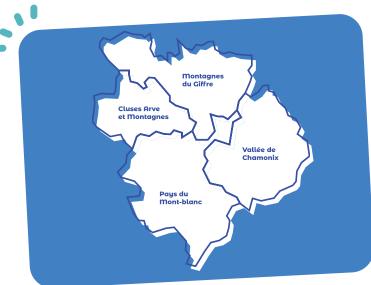
P.10

RÉUNIONS PUBLIQUES

DU SCOT MONT-BLANC:

VOTRE AVIS COMPTE!





DESSINER L'AVENIR DE LA HAUTE-SAVOIE POUR LES 20 ANS À VENIR ? LE SCOT MONT-BLANC EST LA CLÉ DE VOÛTE DE CETTE AMBITION.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Mont-Blanc est bien plus qu'un document de planification: c'est une feuille de route stratégique pour l'avenir de notre territoire, incluant les communautés de communes de Montagnes du Giffre, Cluses Arve et montagnes, Pays du Mont-Blanc et Vallée de Chamonix-Mont-Blanc.

L'OBJECTIF ? GARANTIR UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX, RESPECTUEUX DE NOTRE ENVIRONNEMENT ET BÉNÉFIQUE POUR LES HABITANTS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN.

À travers ce projet, le SCoT Mont-Blanc s'attaque à des questions centrales :

- Comment répondre aux besoins en logements tout en préservant nos paysages?
- Comment soutenir notre économie locale sans compromettre la qualité de vie ?

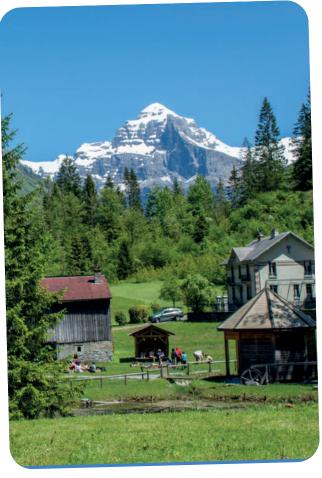
Ce sont ces défis qui nécessitent une réflexion collective pour bâtir un avenir équilibré et prospère.

L'un des objectifs prioritaires du SCoT est d'assurer un développement durable pour les décennies à venir. Cela signifie encourager des solutions à long terme, qu'il s'agisse de construction de logements pour jeunes familles, de soutien à l'économie touristique ou de création de nouvelles infrastructures de transport. Chaque initiative s'inscrit dans une vision globale où croissance économique, préservation des ressources naturelles et qualité de vie vont de pair.

Bien plus qu'un cadre administratif, le SCoT Mont-Blanc est l'outil qui coordonne les projets d'aménagement des différentes communes du territoire. Il garantit que chaque projet, qu'il soit social, économique ou environnemental, contribue de manière cohérente à un cadre de vie respectueux et durable.









EN RÉSUMÉ, LE SCOT MONT-BLANC EST UN OUTIL CLÉ POUR DESSINER L'AVENIR DE NOTRE RÉGION :

il vise un développement harmonieux, durable et respectueux de notre précieux patrimoine naturel et humain. Ce projet ambitieux offre à chacun l'opportunité de contribuer activement au futur de notre territoire.









Dans un cadre naturel unique et face à des défis communs, les quatre communautés du SCoT Mont-Blanc s'unissent pour bâtir un avenir durable et prospère.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CLUSES ARVE ET MONTAGNES (2CAM)

La 2CAM regroupe 10 communes, dont Cluses, un pôle industriel majeur de la Haute-Savoie, reconnu pour son savoir-faire en mécanique de précision, notamment le décolletage. Bien que dynamique, cette région doit relever le défi de concilier son développement industriel avec la préservation de son environnement montagnard.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE CHAMONIX-MONT-BLANC (CCVCMB)

Couvrant 4 communes, dont la renommée station de Chamonix-Mont-Blanc, la CCVCMB se distingue par une forte affluence touristique et des activités sportives de montagne internationalement prisées. Le SCoT Mont-Blanc y relève les défis de la préservation environnementale face à un tourisme en plein essor, en veillant à un équilibre entre attractivité et protection des ressources naturelles.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU MONT-BLANC (CCPMB)

Avec 10 communes et des stations comme Megève et Saint-Gervais-les-Bains, la CCPMB est un pôle touristique de haute qualité. Ici, le SCoT Mont-Blanc travaille à diversifier l'économie tout en coordonnant le développement de l'habitat, des infrastructures touristiques et des services, garantissant ainsi la sauvegarde des paysages et de l'identité montagnarde.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAGNES DU GIFFRE (CCMG)

La CCMG, marquée par une identité rurale et montagnarde forte, regroupe 8 communes autour des montagnes du Giffre.
Son économie repose sur un tourisme en croissance, centré autour du domaine skiable du Grand Massif, et sur une agriculture locale dynamique. Le SCoT Mont-Blanc veille à favoriser un tourisme respectueux et à soutenir l'agriculture par des initiatives de circuits courts.

POURQUOI REGROUPER CES 4 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DANS LE SCOT MONT-BLANC?

Un territoire naturel exceptionnel à préserver Situées dans un cadre montagnard unique, ces quatre communautés partagent un patrimoine paysager aussi spectaculaire que fragile. La préservation de cet environnement face aux pressions de l'urbanisation et du tourisme est un enjeu collectif crucial.

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE HARMONISÉ

Qu'il s'agisse du secteur industriel à Cluses ou du tourisme à Chamonix et Megève, chaque territoire contribue à la richesse économique de la Haute-Savoie. Le SCoT Mont-Blanc coordonne ces dynamiques pour assurer un développement diversifié, équilibré et durable

UNE COORDINATION NÉCESSAIRE DANS L'AMÉNAGEMENT

Que ce soit pour le développement de logements, d'infrastructures de transport ou la gestion des flux touristiques, l'aménagement doit être pensé de façon concertée. Le SCoT Mont-Blanc permet d'établir des règles communes et de veiller à une cohérence territoriale.

UN ENGAGEMENT PARTAGÉ POUR UN AVENIR DURABLE

Les quatre communautés s'engagent pour un développement durable en priorisant la protection des ressources naturelles, la réduction de l'empreinte écologique du tourisme, et l'adaptation aux changements climatiques.



porter le projet

115000

habitants concernés par les décisions d'aménagement

312
entreprises industrielles
au cœur
de l'économie locale

260 000

lits touristiques pour accueillir les visiteurs du monde entier

30%
du territoire classé
Natura 2000, garantissant
la préservation de paysages
naturels uniques



INDUSTRIE D'EXCELLENCE

Le SCoT Mont-Blanc couvre un territoire au savoirfaire industriel de pointe, particulièrement dans la Vallée de l'Arve, cœur du secteur du décolletage. L'industrie, qui représente 23 % des emplois, s'étend de la fabrication de produits métalliques à des industries de niche. En favorisant les échanges entre entreprises, centres de recherche et établissements éducatifs, le SCoT renforce l'attractivité économique tout en assurant la préservation de l'environnement. L'innovation et la résilience du secteur en font un pilier prêt à relever les défis de demain.

DESTINATION MONT-BLANC

Avec ses paysages uniques, ses villages typiques et son offre touristique quatre saisons, le SCoT Mont-Blanc est une destination prisée.

Des stations de ski aux sentiers de randonnée en passant par une riche programmation culturelle, le territoire est résolument tourné vers un tourisme durable, modernisant ses infrastructures tout en valorisant son patrimoine naturel.

Résultat : une expérience authentique, bénéfique pour l'économie locale et respectueuse de l'environnement.

AGRICULTURE ET FORÊT : PRÉSERVER ET VALORISER

Le SCoT Mont-Blanc œuvre pour un développement agricole respectueux des paysages et des ressources. Il soutient l'agriculture locale, favorise les circuits courts et la filière bois, tout en gérant durablement forêts et ressources en eau. Par cette approche, le SCoT contribue à un développement économique local, encourageant les initiatives qui valorisent le patrimoine naturel et améliorent la qualité de vie.



ENVIRONNEMENT, CLIMAT ET ÉNERGIES

Le SCoT Mont-Blanc s'engage pour un territoire résilient face aux défis environnementaux. En promouvant les énergies renouvelables et la réduction des émissions de CO₂, il vise un modèle à énergie positive. En intégrant les effets du changement climatique dans ses décisions d'aménagement, le SCoT contribue à un avenir durable et de qualité pour tous.

HABITAT ET URBANISME DURABLE

Le SCoT Mont-Blanc répond aux enjeux du logement en conciliant développement et qualité de vie. Avec plus de 109 000 logements (majoritairement des résidences secondaires), il œuvre pour diversifier l'offre pour les résidents permanents et limiter la pression foncière. Il encourage la création de logements sociaux, la rénovation énergétique et un urbanisme durable, garantissant ainsi un accès équitable au logement.

SERVICES ET ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

Assurer l'accès à des services publics de qualité est une priorité pour le SCoT Mont-Blanc, qui prend en compte santé, éducation, culture, sport et commerces. En anticipant l'évolution démographique, comme le vieillissement de la population, le SCoT s'engage pour des infrastructures adaptées et réparties de manière équilibrée.

TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLES

Le SCoT Mont-Blanc met en place des solutions pour des déplacements fluides et durables, malgré les défis géographiques. En favorisant les transports en commun, la mobilité douce (covoiturage, vélo, marche) et les connexions transfrontalières, il réduit la pression routière et améliore la qualité de l'air, tout en s'adaptant aux besoins de mobilité du territoire.

COORDINATION TERRITORIALE

Le SCoT Mont-Blanc fédère un territoire complexe, de zones industrielles aux espaces naturels protégés. En renforçant la coopération transfrontalière et en établissant une vision partagée, il assure une cohérence territoriale qui respecte l'autonomie et la diversité de chaque commune, garantissant une qualité de vie équilibrée pour l'ensemble du territoire.





Les réunions publiques du SCoT Mont-Blanc offrent aux habitants l'opportunité de s'impliquer dans l'avenir de leur territoire. Ces rencontres sont essentielles pour découvrir les projets et orientations

envisagés pour les 20 prochaines années. Elles constituent un espace d'échange où chacun peut poser ses questions, comprendre les choix d'aménagement, et exprimer ses préoccupations. Les projets sont présentés par les élus et les experts, et les habitants sont invités à partager leurs réflexions et leur vécu au quotidien.

Participer à ces réunions, c'est contribuer à un futur équilibré qui allie développement économique, respect de l'environnement et qualité de vie pour soi bien sûr, mais aussi pour les générations futures.









PARVIS DES ESSERTS 36, rue du Marcelly 74300 Cluses À 19H

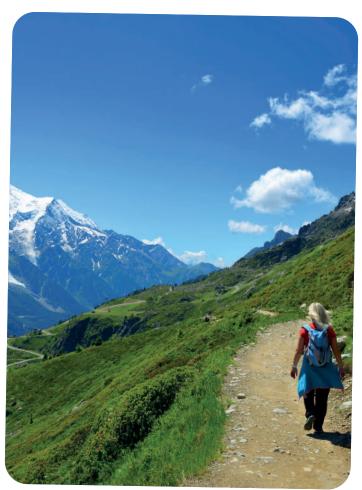
VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024



MAIRIE DE PASSY 1, Place de la Mairie 74190 Passy









CONTACT PRESSE

RYAD SIDI-MOUSSA, DIRECTEUR

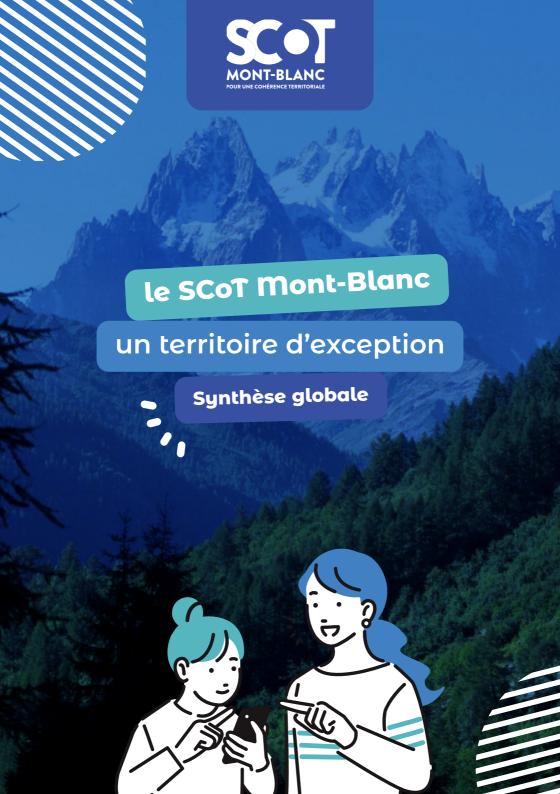
SCOT@MBAG.FR 06 77 76 03 73







La synthèse du PAS



Le **périmètre d'application** du **SCoT Mont-Blanc**

4 vallées d'exception

32 communes

et 120 000 habitants





Une vision, un projet politique et une feuille de route

pour les 20 prochaines années

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT, élaboré par le Syndicat Mixte Mont-Blanc, constitue un outil clé de planification pour les 20 prochaines années. Ce document traduit la vision politique des élus en matière d'aménagement, de développement territorial et de transition écologique, dans un cadre réglementaire défini par le Code de l'Urbanisme.

Une vision intégrée pour un territoire résilient.

Le PAS articule développement économique, social et environnemental en réponse aux enjeux locaux et globaux : changement climatique, raréfaction des ressources, effondrement de la biodiversité. Il promeut une gouvernance participative et inclut les acteurs locaux dans la définition d'un territoire dynamique et innovant.

Une réponse au changement climatique.

Face à des défis croissants liés au climat (+4°C en France selon les prévisions du GIEC), le SCoT vise l'adaptation, l'atténuation et une mobilisation collective. Le programme « Territoires adaptés +4°C » du CEREMA accompagne cette transformation par l'innovation, la transversalité et la coopération territoriale.

Des enjeux communs pour les intercommunalités.

Les quatre communautés de communes (Cluses Arve et Montagnes, Montagnes du Giffre, Pays du Mont-Blanc, Vallée de Chamonix Mont-Blanc) partagent des défis en matière d'attractivité résidentielle, de santé publique, de gestion des ressources naturelles, de transition écologique, de développement économique, d'emploi, de mobilité, d'agriculture, de forêt, et de développement touristique.

Le PAS favorise la coordination des politiques pour un aménagement durable et équilibré.

La santé comme fil rouge.

Le PAS intègre les enjeux de santé publique, visant un « territoire de santé » par la planification des soins, la prévention et la lutte contre les inégalités territoriales de santé.

Une gouvernance renforcée.

Le PAS repose sur une gouvernance territoriale adaptée, mobilisant les acteurs locaux et régionaux pour une transition écologique structurante. Il s'appuie sur l'expertise collective pour répondre aux défis présents et futurs, contribuant ainsi à faire du territoire un modèle de résilience et d'innovation.

Le PAS s'organise autour de 3 axes :

Cadre de vie et attractivité territoriale;

Relocalisation économique et **valorisation** des ressources ;

Atténuation et **adaptation** face aux risques et aux réchauffements climatiques.





l'ADN du SCoT Mont-Blanc

Ressources naturelles

Préserver les ressources naturelles (eau, forêts, sols) en assurant une gestion durable et responsable à long terme.

Paysages

Protéger et valoriser les paysages uniques du Mont-Blanc, véritable symbole d'identité et d'attractivité internationale.

Sports et loisirs de montagne

Soutenir les activités de montagne (ski, alpinisme, randonnée) tout en innovant pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

Économie touristique

Renouveler l'offre touristique, en relocalisant les retombées économiques au profit du territoire et de ses habitants.

Économie productive

Consolider la place centrale de l'industrie, diversifier l'économie, faire face à la mondialisation, et préserver les ressources naturelles fragiles.

Adaptation climatique

Anticiper les impacts du changement climatique sur les écosystèmes du Mont-Blanc et adapter les politiques économiques en conséquence.

Économie résidentielle

Renforcer l'attractivité résidentielle pour attirer habitants et travailleurs, tout en favorisant la qualité de vie et les services essentiels.

Héritage montagnard

Promouvoir l'héritage culturel et les activités de montagne, tout en respectant les écosystèmes sensibles et les traditions locales.







Cadre de vie



Enjeux dégagés de la synthèse du diagnostic territorial

Habitat et urbanisme

Diversifier l'offre de logement pour répondre aux besoins des ménages (parcours résidentiel, parc social, logements pour le vieillissement).

Rénover les logements existants pour améliorer la qualité de l'habitat.

Maitriser l'étalement urbain, favoriser la densification et limiter le mitage.

Valoriser les entrées de ville et maîtriser l'urbanisation pour conserver des espaces ouverts entre villes et villages.

Réhabiliter le bâti isolé d'altitude et préserver le patrimoine architectural.

Accompagner le renouvellement urbain comme réponse à la transition écologique.

Paysage et patrimoine

Préserver les paysages remarquables et les espaces naturels.

Valoriser les zones de vues remarquables et les panoramas, notamment depuis les axes majeurs et sentiers de randonnée.

Respecter et valoriser les codes de l'architecture traditionnelle pour maintenir une identité forte.

Préserver la trame paysagère patrimoniale (vergers, haies bocagères) et la trame verte et bleue au sein des espaces urbanisés.

Mobilité et connexions territoriales

Créer plus d'interconnexions perpendiculaires aux vallées pour faciliter les déplacements entre versants.

Adapter les infrastructures pour contourner les obstacles naturels et améliorer la connectivité territoriale.

Réduire la saturation routière en proposant des solutions de mobilité durable (covoiturage, transport par câble).

Relocalisation économique

et valorisation des ressources

Enjeux dégagés de la synthèse du diagnostic territorial

Développement économique et emploi

Maintenir et développer l'emploi sur le territoire, en particulier dans l'industrie, secteur identitaire.

Diversifier l'emploi pour limiter la précarité, notamment en soutenant les filières locales.

Favoriser la formation pour encourager la reconversion professionnelle et le maintien des jeunes sur le territoire.

Agir sur la transmission des exploitations agricoles pour pérenniser le secteur.

Valorisation des ressources agricoles et forestières

Préserver les terres agricoles et forestières à forte valeur ajoutée.

Développer des filières de transformation et commercialisation locales pour valoriser les produits agricoles (restauration collective, bois de construction).

Permettre l'installation de nouveaux exploitants et l'accueil d'activités de transformation.

Encourager des pratiques agricoles et sylvicoles durables et résilientes face aux changements climatiques.

Tourisme

Renforcer les équipements touristiques tout en limitant la précarité de l'emploi dans ce secteur.

Requalifier les espaces publics dans les villages et aménager les départs de randonnées.

Renforcer l'offre d'hébergement touristique en captant les lits non marchands et non commercialisés.

Maîtriser l'impact des résidences secondaires et encadrer les résidences de tourisme pour préserver le tissu local.

Relocalisation et circuits courts

Favoriser le développement de filières courtes et responsables, gestionnaires de l'environnement.

Encourager les débouchés locaux pour réduire les transports (approvisionnement local, circuits courts).

Permettre la reconquête de friches en lien avec la gestion des risques et des espaces naturels.









Atténuation et adaptation

face aux risques

et au réchauffement climatique



Préservation des espaces naturels

Préserver les espaces agricoles et forestiers jouant un rôle dans les corridors écologiques.

Maintenir les pratiques agricoles en lien avec l'ouverture des paysages et la préservation de la biodiversité.

Intégrer les zones industrielles et commerciales dans une trame paysagère cohérente pour minimiser leur impact environnemental.

Gestion des risques

Adapter les pratiques agricoles aux contraintes environnementales (présence du loup, réchauffement climatique).

Gérer les limites entre urbanisation et secteurs naturels pour éviter les phénomènes de mitage (haies, vergers).

Préserver et valoriser les zones tampons pour limiter les impacts des risques naturels.

Adaptation au réchauffement climatique

Accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour répondre aux nouveaux enjeux climatiques.

Favoriser la résilience des filières locales face aux changements climatiques (adaptation des essences forestières, pratiques agricoles).

Diversifier les activités touristiques pour pallier la réduction de l'enneigement.



Mobilité durable

Promouvoir des alternatives à l'autosolisme pour réduire les émissions de CO₃.

Renforcer les infrastructures pour les modes actifs (vélo, marche) et pour le covoiturage.

Optimiser la gouvernance de la mobilité pour une gestion cohérente et durable des transports.

Tourisme

Diversifier l'offre touristique pour s'adapter aux changements climatiques et proposer un tourisme 4 saisons.

Intégrer les aménagements touristiques (pistes de ski, remontées mécaniques) dans le paysage pour réduire leur impact visuel.

Renforcer l'offre d'hébergement touristique en captant les lits non marchands et non commercialisés.







CONTACT@SCOT-MONT-BLANC.FR









WWW.SCOT-MONT-BLANC.FR



La concertation avec les partenaires institutionnels et études connexes

Le Conseil Local de Développement Territoires à +4°c



Conseil local de développement et des transitions

Mountain Store 23 octobre 2024 à 18h00

Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire

• Qu'est ce que le SCoT

Article L141-1 du Code de l'urbanisme :

"Le schéma de cohérence territoriale est UN DOCUMENT D'URBANISME qui fixe, dans le respect des principes énoncés aux articles L. 101-1 et L. 101-2, les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des territoires à l'échelle de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale ou communes.

IL DÉTERMINE LES OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES en matière d'habitat, de développement économique, de mobilité, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, ainsi que de maîtrise de l'énergie et de lutte contre le changement climatique."

Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire

• Quelles orientations sur quelle période ?

Article L141-1 du Code de l'urbanisme :

"Le schéma de cohérence territoriale fixe, dans le respect des principes énoncés aux articles L. 101-1 et L. 101-2, les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des territoires à l'échelle de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale ou communes, POUR LES VINGT ANS À VENIR."

Schéma de Cohérence et d'Organisation du Territoire

• Quelle durée ?

Article L143-28:

"Le schéma de cohérence territoriale fait l'objet d'une analyse des résultats de son application au plus tard à l'expiration d'un délai DE SIX ANS À COMPTER DE SON APPROBATION.

Cette analyse donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16.

ELLE PERMET DE DÉTERMINER SI UNE RÉVISION DU SCHÉMA EST NÉCESSAIRE au regard des évolutions locales ou des évolutions législatives et réglementaires."

Présentation du SCoT Mont-Blanc

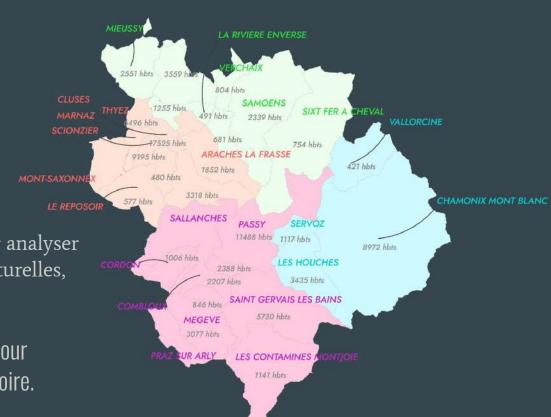
32 communes

120.0000 habitants

4 communautés de Communes

- Cluses Arve et montagnes,
- Montagnes du Giffre,
- Pays du Mont Blanc,
- Vallée de Chamonix Mont Blanc.

Le périmètre du SCoT est pertinent pour analyser et mobiliser les ressources naturelles, culturelles, historiques, ainsi que les infrastructures industrielles et touristiques, les capacités d'hébergement, les offres de services, et pour répondre aux besoins des résidents du territoire.



L'ADN Mont-Blanc

Économie industrielle :

Placer l'industrialisation au centre, diversifier l'économie, faire face à la mondialisation, et préserver les ressources naturelles fragiles.

Ressources naturelles:

Préserver les ressources naturelles (eau, forêts, sols) en assurant une gestion durable et responsable à long terme.

Sports et loisirs de montagne :

Soutenir les activités de montagne (ski, alpinisme, randonnée) tout en innovant pour répondre aux défis climatiques et environnementaux.

Économie touristique :

Renouveler l'offre touristique, en relocalisant les retombées économiques au profit du territoire et de ses habitants.

Paysages:

Protéger et valoriser les paysages uniques du Mont-Blanc, véritable symbole d'identité et d'attractivité internationale.

Adaptation climatique :

Anticiper les impacts du changement climatique sur les écosystèmes du Mont-Blanc et adapter les politiques économiques en conséquence.

Économie résidentielle :

Renforcer l'attractivité résidentielle pour attirer habitants et travailleurs, tout en favorisant la qualité de vie et les services essentiels.

Héritage montagnard :

Promouvoir l'héritage culturel et les activités de montagne, tout en respectant les écosystèmes sensibles et les traditions locales.

Le Conseil de Développement et des transitions

Définition

Instance consultative

Créée pour favoriser l'implication des habitants, des associations, des acteurs socio-économiques et des partenaires institutionnels dans l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT.

Le Conseil de Développement et des transitions

tifs

ASSUFET une cohérence et une coordination des politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement social et économique, d'environnement, culturel sur le territoire intercommunal;

Garantir la participation citoyenne et la concertation avec les acteurs et décideurs locaux dans l'élaboration et les orientations des projets territoriaux dont SCOT;

Renforcer la démocratie participative et d'associer la société civile aux décisions stratégiques pour le développement du territoire.

Le Conseil de Développement et des transitions

- 1- Formuler des avis et des propositions sur les orientations et les projets contenus dans le SCOT ;
- 2- Contribuer à l'évaluation et au suivi de la mise en œuvre du SCOT;
- 3- Promouvoir les initiatives locales et les démarches innovantes en faveur du développement durable et de la cohésion territoriale;
- 4- Émettre des avis sur des projets d'enjeux structurant à l'échelle du territoire.

Exemples: Mobilité, emploi - formation, foncier économique et développement industriel.



Le Conseil de Développement et des transitions Composition

7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants des associations ayant traits à l'environnement, patrimoine, culture

9 représentants titulaires et 9 représentants suppléants des acteurs professionnels, institutions et des partenaires sociaux ;

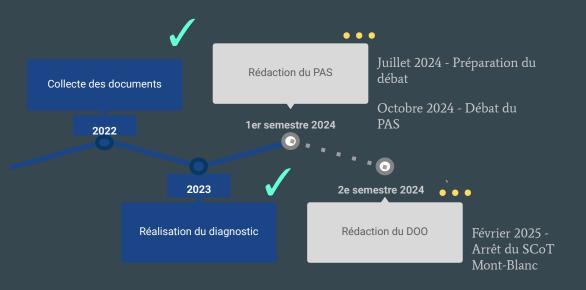
17 membres représentants les collectivités locales

Des personnes qualifiées, sans droit de vote

Le Conseil de Développement et des transitions Fonctionnement

- 2/3 réunions par an
- Pas de structure juridique
- Un membre du CLDT; chef de file
- Le SMIX animation

Programme



Date	Événement
2021	Collecte des documents
2022	Lancement des marchés publics pour l'élaboration du SCoT
2023	Élaboration du diagnostic et de l'état initial de l'environnement
ler sem 2024	Rédaction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
juil-24	Préparation du débat du PAS
oct-24	Débat du PAS
oct-24	Création d'un conseil local de développement et des transitions
4 réunions publiques réparties sur l'ensemble des 4 communautés de communes (CC) membres et organisation d'une conférence des maires	
fev-25	Arrêt du SCoT et consultation des personnes publiques associées (PPA) pendant 3 mois
mai-25	Consultation des PPA
juin-25	Enquête publique pendant 1 mois
sept-25 déc-25	Approbation du SCoT

Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

• Rôle :

- Document central définissant la vision politique et la feuille de route pour l'aménagement du territoire.
- Coordination des politiques publiques pour un développement équilibré et durable sur les 20 prochaines années.

Synthèse des Axes du PAS

Enjeux Communs

Biodiversité, logement, santé publique, complémentarité des activités économiques, valorisation des savoir-faire agricoles.

- AXE 1 : CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE (3 sous-axes).
- AXE 2 : RELOCALISATION ÉCONOMIQUE ET VALORISATION DES RESSOURCES (4 sous-axes).
- AXE 3 RÉSILIENCE ET ADAPTATION FACE AUX RISQUES ET AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE (5 sous-axes).

AXE 1 : CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

- 1.1 Promouvoir un développement territorial adapté aux besoins locaux
 - Construire une armature spatiale et équilibrée
 - Maintenir les coupures urbaines, préserver la biodiversité du territoire, valoriser les entités naturelles, agricoles et forestières
 - Valoriser le cadre de vie paysager, le patrimoine naturel
- 1.2 Maintenir la croissance démographique
- 1.3 Assurer une offre de logement diversifiée et adaptée
- 1.4 Animer un territoire santé

AXE 2 : RELOCALISATION ÉCONOMIQUE ET VALORISATION DES RESSOURCES

- 2.1 Exploiter les opportunités économiques territoriales
- 2.2 Valoriser la montagne en toutes saisons
- 2.3 Conforter l'activité commerciale en centralités/polarités
- 2.4 Améliorer l'offre commerciale en périphérie
 - Maîtriser le développement commercial en périphérie
 - Améliorer l'image des espaces périphériques

AXE 3 : RÉSILIENCE ET ADAPTATION FACE AUX RISQUES ET AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

- 3.1 Adapter le territoire au climat de demain
- 3.2 Favoriser les pratiques d'aménagement économes en espaces naturels, agricoles et forestiers
- 3.3 Développer une mobilité durable, fluide et cadence
- 3.4 Réduire les nuisances et les pollutions
 - Réduire et prévenir la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques naturels
 - Éviter et réduire l'exposition aux pollutions atmosphériques et aux nuisances
- 3.5 Mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse
 - Poursuivre le développement des EnR&R
 - Un territoire sobre et performant
- 3.6 Adapter les domaines skiables aux défis climatiques et sociétaux

Syndicat mixte du SCoT Mont-Blanc PROJETS et AGENDA

Thématiques

- Territoires adaptés + 4°
- Etude économique
- Schéma de mobilité
- Santé publique
- Foncier économique

Prochains RDV

- Printemps 2025
- Ete 2025
- Automne 2025



Dans le cadre de l'élaboration du SCoT Mont-Blanc et de l'étude nationale **« Territoires adaptés au climat de demain +4° »,** portée par le Ministère de la Transition écologique et le Cerema, ce séminaire

portée par le Ministère de la Transition écologique et le Cerema, ce séminaire est une étape clé pour définir ensemble l'avenir du territoire du Mont-Blanc.

Le SCoT Mont-Blanc, qui réunit **4 communautés de communes** (Cluses Arve et Montagnes, Montagnes du Giffre, Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Pays du Mont-Blanc) et **32 communes,** travaille à bâtir un projet d'aménagement et de développement pour les **20 prochaines années.**

Votre expertise est essentielle pour co-construire des solutions prospères et relever les défis écologiques, économiques et sociaux de demain.

Au programme, **3 ateliers à thème :**

Cadre de vie, logement et attractivité territoriale

Relocalisation économique et valorisation des ressources

Atténuation et adaptation face aux risques climatiques

MERCI DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE

AVANT LE 3 FÉVRIER 2025

en précisant l'atelier auquel vous souhaitez participer



contact@scot-mont-blanc.fr www.scot-mont-blanc.fr



















Territoires adaptés au climat de demain



7 Février 2024

A quoi devons-nous nous adapter et quand



Un monde à + 3°C, une France à + 4°C

En l'absence de mesures additionnelles, les politiques et engagements actuels de l'ensemble des pays pointent vers un réchauffement mondial de :



par rapport aux années 1850

En France métropolitaine, le réchauffement sera encore plus marqué :

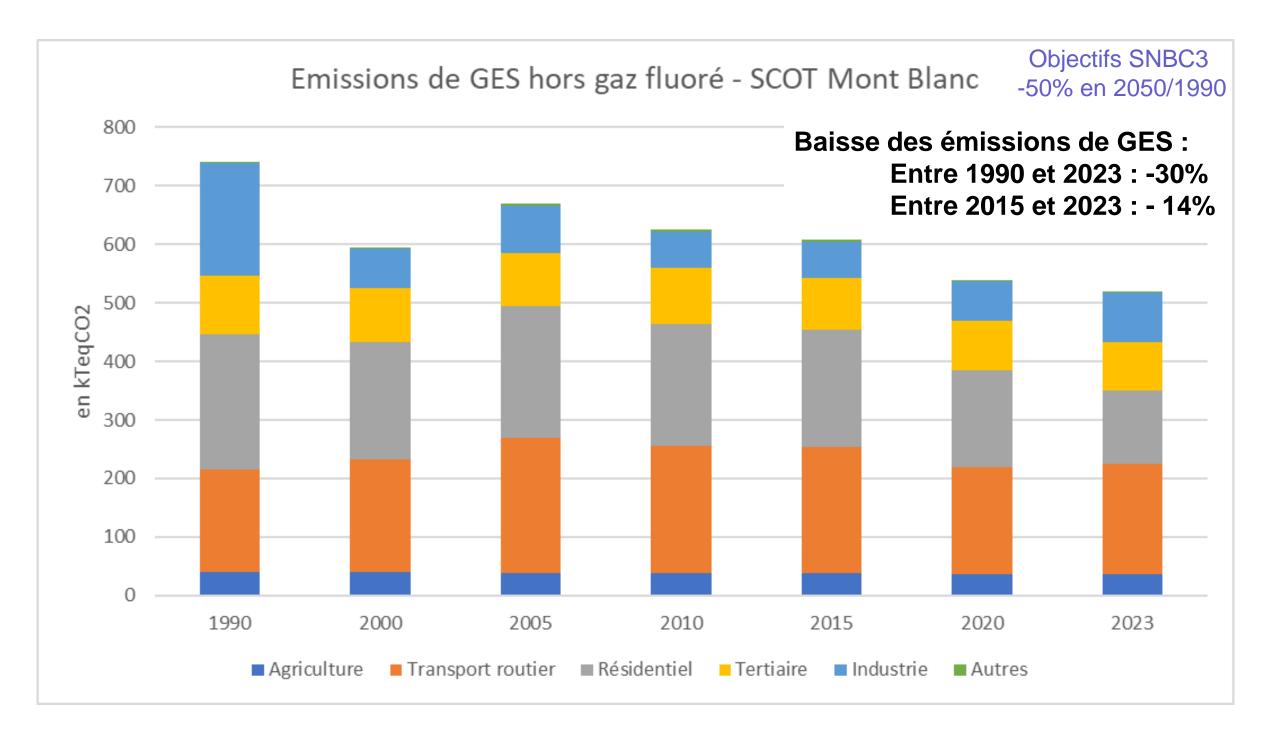


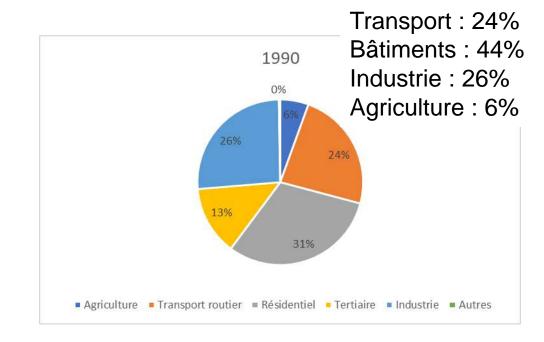
Aujourd'hui, le réchauffement moyen en France est déjà de + 1,7°C

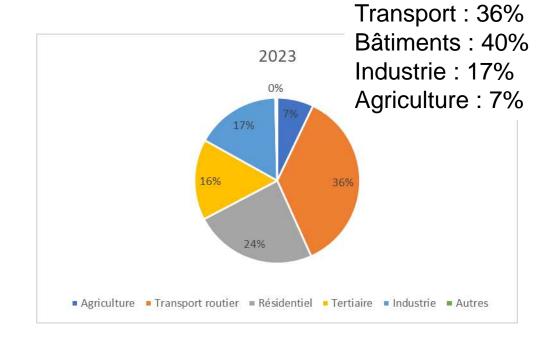




L'atténuation : quelques chiffres







Source des données : ORCAE 2025





L'adaptation : les aléas identifiés sur le territoire



Augmentation de la température de l'air



Augmentation du nombre de jours de canicules et vagues de chaleur



Baisse de l'enneigement



Modification du cycle des gelées



Avalanches



Recul des glaciers



Sécheresse des sols



Eboulements



Dégradation du permafrost



Feux de forêt



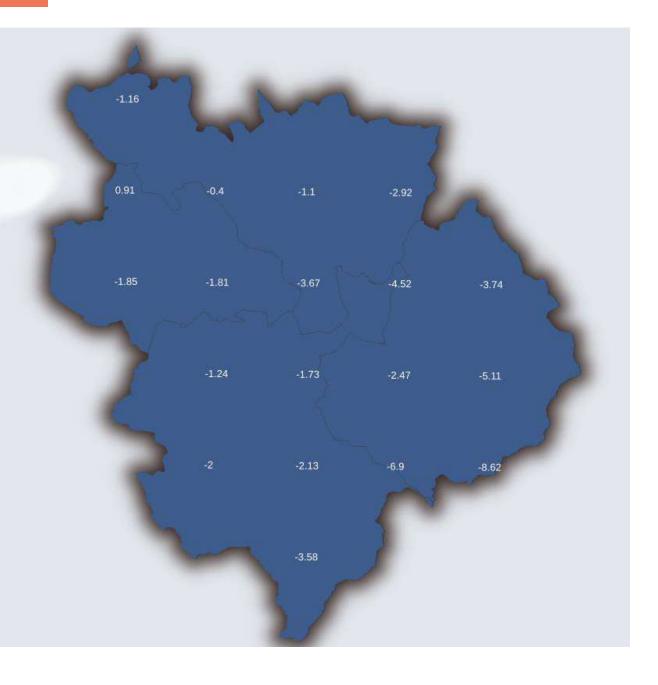


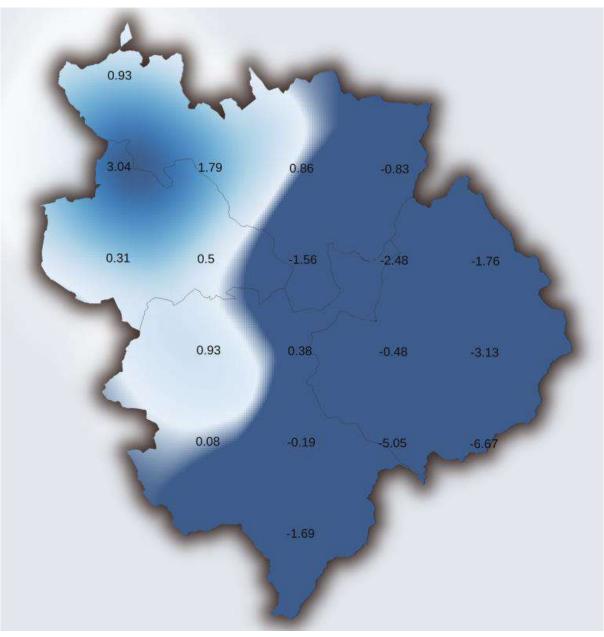
Crues et inondations

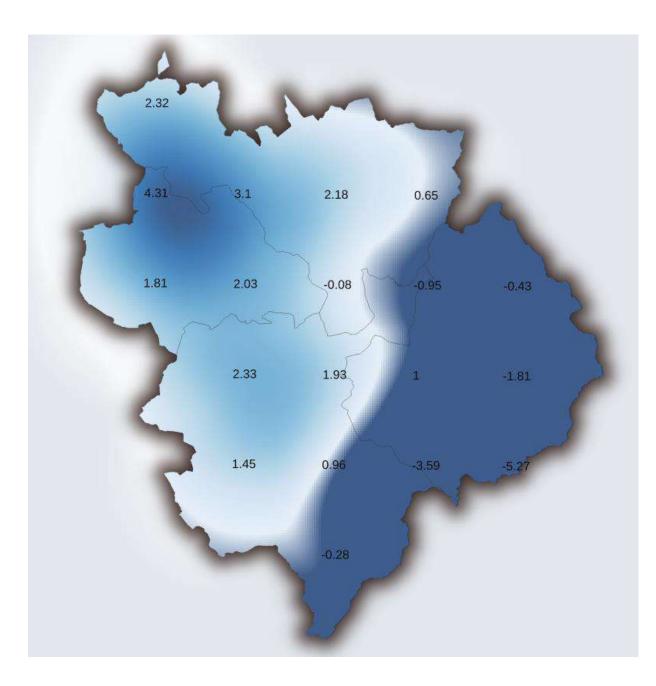
Aléa: Phénomène/manifestation physique susceptible d'occasionner des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques, voire des pertes en vies humaines ou une dégradation de l'environnement.

Les aléas se caractérisent notamment par leur intensité, leur probabilité d'occurrence, leur extension spatiale, leur durée et leur degré de soudaineté (cinétique).

'adaptation: une illustration







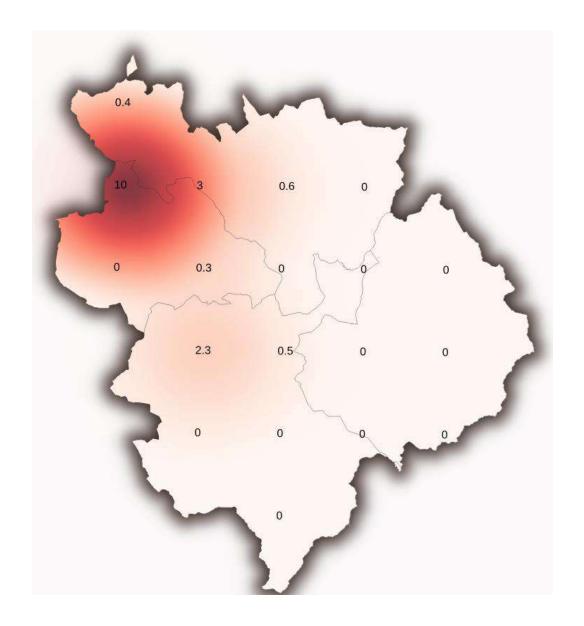
Hiver de référence Hiver en 2050 Hiver en 2100

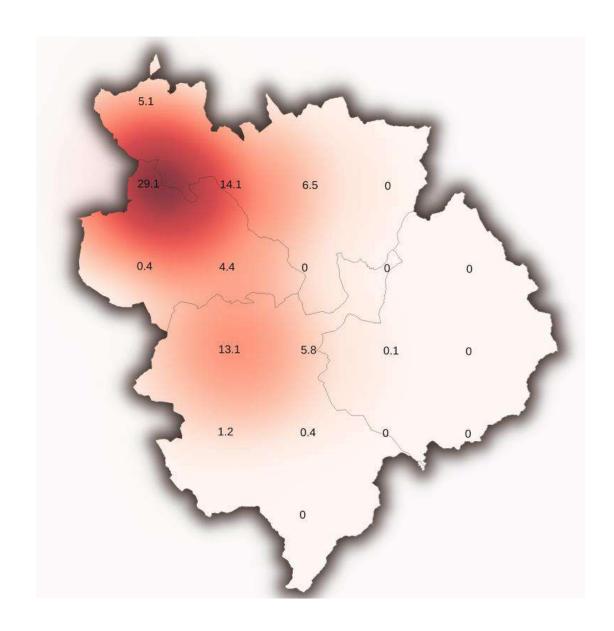
Source des données : DRIAS 2025

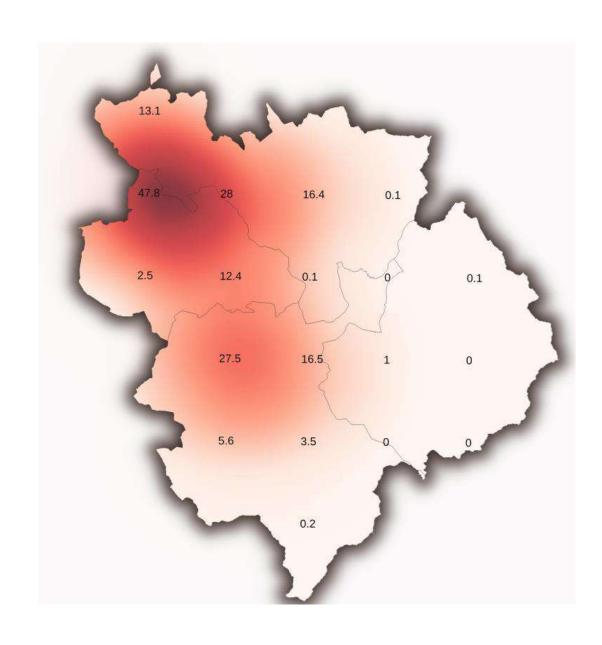




L'adaptation : une illustration







Nombre de jours à + de 30°C - Référence

Nombre de jours à + de 30°C en 2050

Nombre de jours à + de 30°C en 2100

Source des données : DRIAS 2025





Facteurs non climatiques Liste des facteurs de sensibilités du SCoT Mont-Blanc

Tourisme / domaines skiables

Agriculture (pastoralisme)

Forêt

Biodiversité / milieux et écosystèmes

Ressource en eau

Risques naturels : infrastructures et urbanisations

Santé / vieillissement de la population

Qualité de l'air

Aménagement du territoire : population, formes urbaines et

bâtiments

Energie (centrales hydroélectriques)





4 thématiques

Aménagement, urbanisme et gestion des ressources

Transport et mobilité

Bâtiments

Développement économique





Aménagement, urbanisme et gestion des ressources

- A Connaître et comprendre le fonctionnement du territoire et évaluer sa vulnérabilité au changement climatique
- B Adopter des formes urbaines plus sobres, plus denses et plus compactes
- C Préserver et pérenniser les espaces naturels, agricoles et forestiers

- E Prendre en compte les évolutions des risques liés au changement climatique afin de protéger les populations et les biens, et préserver leur qualité de vie
- D Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques, en anticipant les conflits d'usage

- A3 Améliorer les connaissances locales sur les impacts du changement climatique (situation actuelle et vision prospective) : ressources en eau, biodiversité, risques naturels, activités économiques, la santé publique ...
- B3 Favoriser la compacité des formes urbaines tous usages
- C1 Définir protéger et consolider la trame verte et la trame bleue tout en veillant à une bonne articulation entre les différentes échelles territoriales
- C2 Protéger le foncier naturel, agricole et forestier
- D1 Protéger la ressource en eau potable et les eaux souterraines
- D2 Préserver les zones humides et la trame bleue du document supérieur (SRADDET ou SAGE)
- D3 Améliorer la gestion des eaux pluviales
- E1 Adapter la conception de la ville au risque canicule : renforcer la présence de la nature en ville, multiplier les points d'eau, réduire les revêtements participant à l'îlot de chaleur
- E2 Intégrer les évolutions des risques naturels résultant des changements climatiques

Transport et mobilité

A - Connaître et comprendre l'organisation des déplacements de son territoire et interroger la vulnérabilité des réseaux de transport au changement climatique

A2 - Déterminer les processus climatiques et les impacts qui pourront perturber les services de transports

F - Définir une réponse aux événements extrêmes plus fréquents (inondations, canicule, retrait gonflement des argiles...)

F1 - Interdire la construction d'infrastructures dans les zones à risques ou à défaut les adapter aux enjeux du changement climatique

F2 - Améliorer la capacité de stockage via la perméabilisation des voiries sur les zones à risques et la création de zones d'expansion de crues



Bâtiments

A - Connaître et comprendre le fonctionnement énergétique du parc existant et évaluer les vulnérabilités

B - Encourager la réhabilitation énergétique et climatique du parc bâti existant (résidentiel, tertiaire, etc.)

C - Définir les conditions de la performance énergétique et d'adaptation au changement climatique des construction neuves

- A2 Evaluer la vulnérabilité du parc au changement climatique
- B1 Décliner les objectifs de la politique d'amélioration et de réhabilitation du parc bâti existant public ou privé
- B2 Inciter les opérations de réhabilitation et favoriser l'atteinte de performances énergétiques et environnementales élevées
- B3 Dans les zones concernées par le risque RGA ou inondations, imposer des contraintes spécifiques aux projets de réhabilitation (études géotechniques, rigidification des structures, maîtrise de l'écoulement des eaux)
- C1 Inscrire les principes du bioclimatique pour traiter simultanément le confort hivernal et estival
- C2- Viser un niveau élevé de performance énergétique et environnementale dans les constructions neuves
- C3- Favoriser la production et la consommation des énergies renouvelables individuelles et collectives dans toute construction neuve
- C4 Dans les zones concernées par le risque RGA ou inondations, imposer des contraintes spécifiques aux projets de construction (études géotechniques, rigidification des structures, maîtrise de l'écoulement des eaux)





Développement économique

- B Soutenir la structuration des filières professionnelles ancrées dans les territoires pour favoriser l'économie de proximité et valoriser les ressources locales (agriculture, écoconstruction, forêt, tourisme,...)
- B1 Définir une offre économique hiérarchisée et/ou caractérisée en fonction des ressources territoriales spécifiques
- B2 Favoriser la constitution de circuits économiques de proximité (gestion du foncier agricole, localisation des activités, ...)

- C Faciliter l'adaptation du tissu économique local pour répondre à l'ensemble des besoins du territoire en matière de services et d'équipements dans le domaine de l'énergie
- C2- Préparer le secteur de la production du territoire aux impacts dus au changement climatique : pic de consommation, besoin de refroidissement des centrales nucléaires, évolution de la disponibilité de la ressource renouvelable (eau, ensoleillement, vent,...)

- D Adapter les filières économiques climato-dépendantes (les filières touristique, agricole et forestière) aux impacts du changement climatique
- D1- Formaliser des projets stratégiques de long terme avec les grands acteurs concernés
- D2 Préserver le confort thermique en ville afin d'améliorer son attractivité
- D3 Développer des pratiques touristiques responsables et moins vulnérables au changement climatique



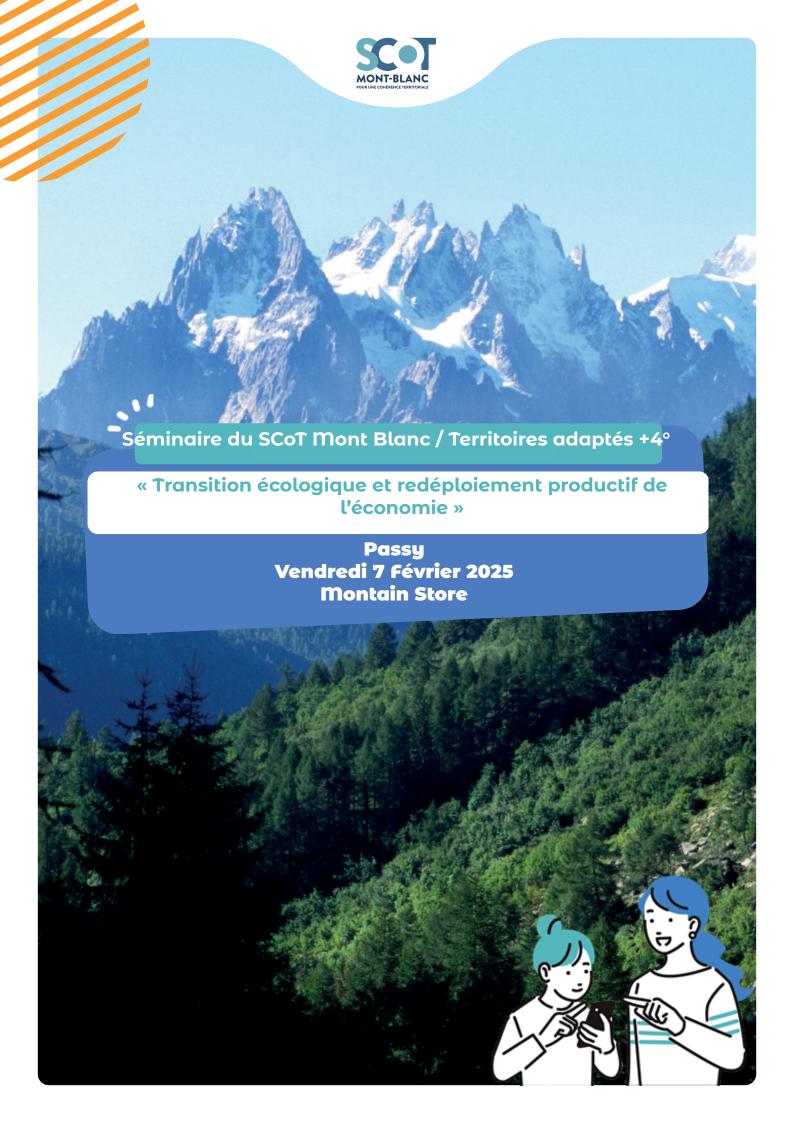












Introduction

L'animation du séminaire est assurée par Olivier Pastor.

Interventions liminaires

- Olivier Colloc, Decathlon, ouvre la séance.
- Raphael Castera, Maire de Passy, se félicite de la mobilisation importante autour du SCoT et insiste sur les
 enjeux majeurs du territoire, notamment les services de santé et la ressource en eau.
- Nicolas Evrard, président du SCoT, rappelle que c'est la seconde édition du Comité Local de Développement
 et des Transitions. Il souligne le retard accumulé en matière d'aménagement (25 ans après la loi SRU) et la
 nécessité de changer d'approche : ne plus subir les contraintes réglementaires descendantes mais être force
 de proposition. Il appelle à une gouvernance participative et horizontale, impliquant tous les acteurs, avec
 l'appui du Cerema et de la Fabrique des transitions.
- Séverine Bourgeois (Cerema) présente son organisme comme un établissement public expert dans l'adaptation au changement climatique, la mobilité et l'aménagement. Le SCoT Mont Blanc, en y adhérant, bénéficie d'un accompagnement sur ces enjeux cruciaux.
- Le sous-préfet de Bonneville insiste sur l'importance du territoire, observé à l'échelle nationale pour ses spécificités et les défis qu'il affronte. Il rappelle la diversité des 32 communes impliquées et appelle à la coopération et à l'élaboration d'une stratégie à 20-25 ans.

La Fabrique des transitions Intervention de Jean-François Caron

Jean-François Caron partage l'expérience de Loos-en-Gohelle, ancienne commune minière, devenue un territoire de transition exemplaire. Il insiste sur la nécessité d'aligner les élus, les agents, les acteurs socio-économiques et l'État pour débloquer les situations.

Enseignements tirés du Plan Avenir Montagne (61 territoires)

- Comprendre les mutations : anticiper les risques (fonte du permafrost, sécheresse, éboulements) et leurs conséquences sur l'économie locale.
- Changer de regard : ne pas se limiter au tourisme mais développer une approche systémique.
- Lever les blocages : favoriser le dialogue pour surmonter les résistances et dépasser les logiques cloisonnées.
- Valoriser les dynamiques locales en mesure de structurer un projet de territoire plus large.
- Assurer une stratégie de transition efficace : fixer un cap clair, favoriser la participation des acteurs et prendre le temps de construire un récit collectif.

La Fabrique des transitions Diagnostic Sensible par Benoît Nénert

Forces du territoire

- Richesse naturelle, économique et patrimoniale : position stratégique frontalière.
- Dynamisme des initiatives locales : forte implication sociétale.
- Efforts en matière d'énergie et de qualité de l'air : dispositifs existants (PPA, énergies renouvelables) mais à renforcer.
- Gestion de l'eau : rôle du SM3A dans la coopération intercommunale.

Faiblesses et fragilités

- Manque de coopération intercommunale : la richesse financière freine parfois la mutualisation.
- Mobilité cloisonnée : manque d'interopérabilité entre les modes de transport.
- Gestion de l'eau : signaux alarmants (sécheresses, prix de l'eau, baisse de qualité, fonte des glaciers).
- Manque d'implication citoyenne : participations institutionnalisées mais peu intégrées aux réflexions stratégiques.



Vision de la transition

- Prise de conscience du changement climatique partagée, mais vision technique dominante.
- Absence de cohésion sociale dans les discussions, alors que les inégalités et tensions peuvent s'aggraver.
- Manque d'un projet de territoire global : besoin d'un cadre politique clair et d'une vision à long terme.

Recommandations et perspectives

Changement de paradigme

- Regarder les réalités en face : affronter les fragilités, anticiper les crises économiques et environnementales.
- Valoriser le patrimoine et l'histoire locale : ex. guide patrimonial de la Vallée de Chamonix.
- · S'appuyer sur des projets pilotes pour créer une dynamique.

Approfondir la coopération

- Structurer le SCoT comme outil de concertation : réunir élus, société civile et acteurs économiques.
- Associer pleinement les citoyens à la réflexion sur la transition.
- Apprendre à travailler ensemble: favoriser les dynamiques collectives et sortir d'une approche purement technique.

Construire un nouveau récit territorial

- Définir une ambition commune pour le territoire à l'horizon 2045.
- Explorer de nouveaux modèles économiques et sociaux, adaptés aux mutations climatiques et industrielles.
- S'inspirer des initiatives réussies dans d'autres territoires.

Conclusion

 Le séminaire marque une étape décisive pour le SCoT Mont Blanc. L'urgence climatique impose d'accélérer les transitions écologiques et économiques, en impliquant tous les acteurs du territoire. La réussite repose sur une vision commune, un cadre de coopération efficace et une capacité à dépasser les clivages pour construire un avenir résilient et solidaire.

Résumé détaillé des échanges sur le diagnostic sensible

- 1. Délégué territorial Fondation du Patrimoine CCPMB et vallée de Chamonix : Peu de mentions de la biodiversité dans les discussions, ce qui soulève des questions sur sa place dans les projets locaux.
- 2. Co-administratrice de Giffre en Transition : Elle soulève la question de l'articulation des solutions pratiques issues de la synthèse. En particulier, elle s'inquiète du consensus autour des retenues collinaires, qui sont souvent présentées comme une solution pour stocker de l'eau potable. Cependant, de nombreux hydrogéologues estiment que cette approche est inefficace, ce qui crée des tensions.
- 3. Simple citoyenne : Elle interroge sur la nature du changement de paradigme, s'il est véritablement systémique. Elle fait référence aux points de rupture possibles et à la nécessité d'un plan global, en opposition à des solutions fragmentées. Elle souligne que l'approche par le SCoT pourrait être la meilleure échelle pour un changement systémique.
- o Réponse de Benoît : Le changement de paradigme est effectivement une manière de parler d'un changement systémique. Cela passe par un changement de posture et de perception de nos actions. La mise en récit est un outil pour favoriser cette prise de conscience collective.
- 4. Maire de Samoëns : Il estime que pour réussir un projet commun, il faut rassembler les acteurs. Il réfute l'idée selon laquelle les visions des élus et des autres acteurs seraient opposées, ce qui rendrait la collaboration difficile.
- o Réponse de Benoît: Les élus font face à des difficultés importantes dans leur travail, malgré les critiques souvent émises. L'analyse visait à illustrer ces défis et non à opposer les élus aux autres acteurs. Il est essentiel de ne pas mélanger les genres et de mieux comprendre la complexité du rôle des élus.



- 5. Association aux Houches (EEDD) : L'association soulève que l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est essentielle, mais ne figure pas parmi les axes du projet. Elle insiste sur le fait que cette question est transversale et fondamentale pour instaurer une culture commune.
- o Réponse du maire de Passy : Il précise que l'EEDD n'est pas du ressort du SCoT, mais qu'il relève des intercommunalités. La CCPMB gère ce domaine via ses services environnementaux. Les réserves naturelles locales contribuent à la préservation de la biodiversité. Le SCoT prend en compte des thématiques comme

l'eau et la santé, et la question de l'eau, notamment l'assèchement des prairies et des sources en montagne, est une priorité.

- 6. Guide de haute montagne et stagiaire chez Mountain Wilderness : Ce guide s'interroge sur l'attractivité touristique et la nécessité de trouver un équilibre entre les choix d'attractivité, la sobriété, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il note qu'il existe une sorte de «plafond de verre» concernant la clientèle et la capacité d'adaptation du secteur.
- 7. ASTERS Conservatoire d'espaces naturels : L'organisation met en garde contre une dépendance excessive aux solutions technologiques. Elle défend l'approche du Système Agroforestier Naturel (SAFN) et affirme que la préservation de la biodiversité passe avant tout par la qualité de la matrice écologique, plutôt que par des solutions technologiques seules.

Ces échanges montrent une diversité de perspectives sur la gestion du territoire, la biodiversité, et les solutions face aux défis environnementaux. Le débat porte sur la nécessité d'un changement systémique, l'importance de la coopération entre acteurs publics et privés, et la place des technologies par rapport aux approches naturelles et préventives.

Résumé détaillé des pitchs des ateliers :

1. Pitch Atelier 1 : Cadre de vie, logement et attractivité territoriale

Expert Stephan Degeorges (CAUE), Simon Berrens Bettex (Morillon et SMIX), Ryad Sidi Moussa (SCOT), Bruno Lyonnaz (2CCAM)

L'objectif est de préparer le territoire à affronter l'imprévisible, sans se focaliser uniquement sur une prospective rigide, mais en intégrant des projets expérimentaux et adaptatifs. Plutôt que de tout résoudre d'un coup, l'accent est mis sur l'expérimentation, la mixité sociale et économique pour redonner de la valeur au foncier déjà aménagé. L'idée est de trouver de nouveaux usages pour ces espaces afin de mieux protéger les zones non aménagées. Cette approche expérimentale pourrait déboucher sur de nouvelles appropriations législatives et, à partir des résultats de ces expérimentations, proposer des trajectoires viables à l'échelle du SCoT. À terme, l'objectif est de créer un atlas des territoires du futur, qui regrouperait les meilleures pratiques et modèles pour un développement durable et résilient.

2. Pitch Atelier 2 : Relocalisation économique et valorisation des ressources

Pierre Viard du Cabinet Utopies, Fabrice Gyselinck (Thyez, Conseiller régional, SMIX), Pascal Bride (SCOT), Lucille Petry (CCVCMB)

Cet atelier se concentre sur la relocalisation économique, en valorisant les ressources existantes et les chaînes de valeur locales. Il s'agit de partir des éléments déjà présents sur le territoire, notamment un bassin industriel robuste et un riche patrimoine naturel, pour créer une dynamique de coopération. L'atelier propose de soutenir les acteurs économiques et d'encourager la création de tiers-lieux où ces acteurs peuvent se rencontrer, échanger et innover ensemble. L'idée est de bâtir une économie locale plus forte et plus durable en réutilisant au maximum les ressources locales, ce qui permettrait à la fois de relocaliser la production et de renforcer la résilience du territoire face aux crises économiques et environnementales.

3. Pitch Atelier 3 : Atténuation et adaptation

Philippe Vivière (Cerema), Hervé Villard (CCVMB), Sylvie Duplan (CCMG), Jeremy Payen (CCPMB)

Cet atelier aborde les questions de l'atténuation des impacts du changement climatique et de l'adaptation des territoires aux futures conditions climatiques. Il s'agit de déterminer l'état actuel du territoire et de définir les étapes à venir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter aux scénarios de réchauffement climatique, notamment dans un contexte où une hausse de +4°C est envisagée. L'atelier vise à faire ressortir les éléments communs entre les différents territoires impliqués, en identifiant les actions prioritaires et les synergies possibles. L'objectif est de préparer le territoire à un avenir plus chaud, en anticipant des mesures concrètes pour limiter les impacts négatifs tout en préservant la qualité de vie.

Ces pitchs montrent une volonté de transformation du territoire en intégrant des approches innovantes et collaboratives pour relever les défis écologiques, économiques et sociaux actuels. Chaque atelier propose une réflexion sur les actions à mettre en place pour un avenir plus durable et résilient, en utilisant à la fois des approches locales, expérimentales et structurées

1. Agence EPODE (Camille Berger):

Le sujet des dispositifs et acronymes liés à la gestion territoriale a été soulevé comme un obstacle pour les élus et les acteurs locaux, qui peinent à s'y retrouver face à la complexité du vocabulaire et des processus administratifs. La question du foncier est ressortie comme un enjeu majeur et transversal, particulièrement dans le contexte du SCoT. L'enjeu global est jugé systémique et pluriel, ce qui souligne la nécessité de penser le territoire de manière globale et intégrée. La création d'un premier SCoT serait un point de départ pour instaurer une cohérence territoriale, mais la complexité de la situation nécessite une approche systématique et collaborative pour surmonter les défis multiples du territoire.

2. Matthieu Battais (CCMG)

Matthieu Battais met l'accent sur le fait que la coopération repose sur l'acceptation et la gestion des conflits. Selon lui, à travers les débats, des points de vue différents émergent, mais cela soulève la question de savoir si une somme de réactions individuelles peut réellement aboutir à un projet collectif cohérent. Il questionne ainsi la capacité des acteurs à construire un projet partagé à partir de visions parfois divergentes. À la CCMG, il propose de travailler sur le prisme du rêve, du désir et du sens pour aller au-delà des divergences et chercher une évidence qui soit une plus-value majeure du paysage. Il souligne que cette approche pourrait être au cœur du projet désirable, en identifiant des enjeux communs à traiter collectivement. Le défi des prochaines années réside dans cette capacité à agir sur des enjeux partagés, tout en conciliant les visions et les intérêts de chacun.

En résumé, la synthèse des ateliers met en lumière l'importance de cohésion et de coopération pour construire un projet collectif, malgré les divergences et les conflits d'intérêts. Les enjeux systémiques tels que la gestion du foncier, la transition écologique et la planification territoriale nécessitent une approche collaborative et une vision partagée pour être réellement efficaces. Le défi est de concilier les désirs individuels et les besoins collectifs afin d'aboutir à un projet territorial qui soit à la fois désirable et réaliste.

Atelier 1: Cadre de vie, logement et attractivité territoriale

LES 2-3 POINTS SAILLANTS POUR AMENDER LA PROPOSITION

- Aborder la question des nuisances sonores dans l'axe du cadre de vie
- Enjeu de la disponibilité et l'accessibilité du foncier pour développer du logement partagé (hébergements intergénérationnels) pour répondre aux besoins des personnes isolées - jeunes et personnes âgées) et répondre aux exigences de la loi ZAN (gestion économe de l'espace), mettre en application les servitudes de logements permanents
- Conforter la dynamique territoriale active : disposer d'un territoire vivant et habité qui se renouvelle dans sa population permanente (avoir emploi et logements en réponse)
- Quel équilibre par rapport à la pression touristique, préservation des espaces naturels? Développer la mobilité et les connexions entre les CC du SCOT
- Mobiliser le foncier existant des espaces déjà bâtis

LE OU LES OBSTACLES À LEVER

- Foncier: mettre en place une stratégie foncière à l'échelle du SCOT, faire évoluer la règlement pour permettre la mise en application de l'encadrement des loyers (le moment venu, pourra ê en oeuvre par les collectivités qui le souhaitent)
- Garantir la pérennité des logements permanents malgré les nouveaux outils existants
- Aménager différemment : réhabilitation pour dégager du foncier, renforcer la mobilité
- Disposer d'un stock alimentaire territorial

Atelier 2: Relocalisation économique et valorisation des ressources

LES 2-3 POINTS SAILLANTS POUR AMENDER LA PROPOSITION

- relocalisation : c'est aussi maintenir du savoir faire, travailler au développement des entreprises locales et à la diversification de leurs activités
- Territorialiser les chaînes de valeur avec des outils d'économie circulaire et d'écologie industrielle territoriale
- Enjeu de l'autonomie alimentaire

LE OU LES OBSTACLES À LEVER

- logement: besoin de logements pour les habitants permanents
- accès au foncier économique et agricole, résorption des friches, densification dans un contexte de limitation de la consommation foncière, avec un enjeu fort de maîtrise foncière
- besoin de concertation et de perspective au delà des multiples petites actions / initiatives

Atelier 3: Atténuation et adaptation face aux risques climatiques

LES 2-3 POINTS SAILLANTS POUR AMENDER LA PROPOSITION

- S'adapter aux réalités des ressources disponibles en lien avec les changements climatiques (eau, foncier, mobilité)
- Optimiser l'offre d'hébergements touristiques en réponse aux besoins et à la capacité d'accueil du territoire (ressources, dimensionnement, ...)
- · Bien qualifier les vulnérabilités
- Ne pas perdre de vue la fonctionnalité des milieux naturels face à l'augmentation des fluxs (fréquence et période)

LE OU LES OBSTACLES À LEVER

- Avoir un document qui puisse être validé par les élus
- · Oser affirmer plus de convictions avec un vocabulaire plus dynamique et moins consensuel
- Équilibre délicat entre la stratégie et la mise en oeuvre opérationnelle

Réactions

Nora Beriou souligne une évolution significative des échanges entre les réunions publiques et le séminaire, marquée par un courage renouvelé pour faire face aux réalités. Elle insiste sur le fait que, désormais, l'accent est mis sur des enjeux essentiels tels que l'agriculture et l'industrie, et non plus uniquement sur le tourisme, comme cela était le cas au début.

De son côté, Camille Berger (EPODE) rappelle que le changement climatique n'est pas toujours directement palpable, et que le SCoT peut parfois sembler abstrait. Elle souligne la nécessité de concrétiser les enjeux et les actions, car il est important de ne pas se limiter à une approche conceptuelle. Un besoin évident se fait sentir : celui de passer à des initiatives tangibles et de donner une dimension pratique aux démarches entreprises.

1. Deux ressentis importants :

Jean François Caron met en avant deux questions fondamentales qui résument les enjeux du travail collectif :

- Comment faire ensemble ? Cette question renvoie à la nécessité de construire une dynamique collective forte, en favorisant l'engagement de chacun et en mettant en place des mécanismes de coopération efficaces.
- Comment faire projet et passer à l'acte? Il souligne l'importance de ne pas se limiter à des discours ou des idées, mais de concrétiser les projets, de passer à l'action.

2. Chouchouter la dynamique collective :

Jean François Caron insiste sur le fait que la dynamique collective est un élément précieux et qu'il est crucial de l'entretenir et de la renforcer. Selon lui, cette dynamique est un point d'appui majeur, car il y a des attentes et un vrai concernement de la part des acteurs du territoire. Cependant, il met également en garde contre sa fragilité, soulignant que les facteurs de risques sont présents : si l'on tombe trop brusquement, la chute peut être douloureuse. Il est donc essentiel de maintenir un équilibre et de bien prendre soin de la dynamique collective.

3. Articulation du diagnostic Cerema et du diagnostic sensible :

Un point intéressant soulevé est l'articulation entre le diagnostic objectivé réalisé par le Cerema et le diagnostic sensible des acteurs locaux. Jean François Caron voit cette association comme un moyen de mieux appréhender les réalités du territoire à la fois de manière rationnelle et émotionnelle. Le Cerema poursuivra cette démarche pour rendre l'analyse plus complète et intégrée.

4. Trois propositions pour aller de l'avant :

- Conforter la dynamique collective avec de la méthode : Jean François Caron insiste sur la nécessité de renforcer la dynamique de travail ensemble avec des méthodes structurées, pour garantir que les actions et décisions soient cohérentes et efficaces.
- Anticiper les enjeux stratégiques: Il propose de repérer des sujets stratégiques et potentiellement risqués, et de les prendre comme objets transactionnels sur lesquels les acteurs pourront apprendre à travailler ensemble. La peur (par exemple, les risques naturels comme un écroulement de montagne ou une pénurie d'eau) et le désir (la volonté d'agir pour un avenir meilleur) sont les moteurs de la mobilisation collective. Ces enjeux peuvent être transformés en prototypes de construction collective.
- Créer une exemplarité: Le territoire a un potentiel exemplaire, pouvant devenir un modèle pour d'autres. Le SCoT
 peut être l'endroit où émerge une vision commune pour l'avenir du territoire. Il met en avant l'importance de
 construire cette vision de manière itérative, avec des méthodes adaptées, et d'y insérer un fil rouge. Selon lui, un
 projet de territoire doit être joyeux pour perdurer dans le temps.

En conclusion, Jean François Caron appelle à transformer les bonnes dynamiques actuelles en projets concrets, à prendre des décisions stratégiques réfléchies, et à cultiver un environnement de coopération et de vision partagée pour faire face aux défis du territoire.

Intervention de Jean-Marc Farini, Directeur de France & International, Compagnie des Alpes

Jean-Marc Farini, habitant de la vallée de Chamonix et directeur du développement de la Compagnie des Alpes, est également coprésident de la Communauté Montagne à la Caisse des Dépôts. Il souligne que la montagne, en tant qu'environnement spécifique, nécessite des réponses particulières pour répondre aux défis qu'elle rencontre.

Il présente l'idée du groupe Caisse des Dépôts (composé de multiples filiales comme la Banque des Territoires, BPI France,

Compagnie des Alpes, EGIS, CDC Biodiv, Transdev, etc.) d'offrir quatre champs de solutions adaptées aux territoires de montagne. Ces champs sont les suivants :

1. Habitat et rénovation urbaine :

Jean-Marc Farini met l'accent sur l'importance de rééquilibrer l'attractivité et l'habitabilité des territoires de montagne, en plaçant les habitants au cœur des réflexions. Cela implique de penser à la rénovation urbaine de manière à garantir une meilleure qualité de vie pour les résidents tout en renforçant l'attractivité des territoires.

2. Transformation touristique et économique :

Il insiste sur la nécessité de repenser la filière touristique, notamment l'après-ski, en créant de la valeur durable dans la montagne. Selon lui, bien que le ski ne soit pas voué à disparaître, il existe plusieurs voies possibles pour diversifier et transformer l'économie montagnarde au-delà de l'hiver et des activités liées au ski. Il évoque la volonté de structurer correctement ces projets et de soutenir les bonnes gouvernances, en s'assurant que les démarches sont pertinentes et cohérentes avec les enjeux territoriaux, comme cela peut être le cas avec des outils comme le SCoT. La Caisse des Dépôts et ses filiales sont prêtes à accompagner ces initiatives, mais à condition qu'elles s'inscrivent dans un cadre de gouvernance solide.

3. Ressources naturelles et risques :

Un autre domaine clé pour le groupe Caisse des Dépôts est la gestion des ressources naturelles et des risques en montagne. Jean-Marc Farini évoque la nécessité de protéger les ressources naturelles tout en prenant en compte les risques environnementaux spécifiques aux territoires de montagne, tels que les avalanches ou les glissements de terrain.

4. Services à la population en station :

Il souligne également l'importance de renforcer les services à la population dans les stations de montagne, afin de garantir un cadre de vie de qualité pour les habitants permanents tout en répondant aux besoins des touristes. Cela inclut la mise en place de services adaptés pour améliorer le quotidien des résidents et assurer la pérennité des territoires montagnards.

En conclusion, Jean-Marc Farini propose une approche multidimensionnelle pour la montagne, intégrant l'habitat, la transformation économique, la gestion des ressources et des risques, ainsi que les services à la population, avec pour objectif de créer un équilibre durable entre les besoins des habitants, des touristes et de l'environnement

Clôture du Séminaire par Nicolas Evrard, Président du SCoT

Nous étions plus de 100, bien au-delà du CLDT, ce qui témoigne du succès de nos travaux et de l'intérêt croissant pour notre territoire. C'est une preuve tangible de l'engagement de nos habitants, tous très motivés, et un symbole fort de la fierté que nous ressentons pour notre région dans tous ses domaines, à commencer par l'environnement. Nous avons ici une diversité remarquable : des militants écologistes, des acteurs associatifs, des industriels du décolletage, de la dentisterie, de la domotique...

Nous portons une histoire incroyable, marquée par notre capacité à créer de la richesse et à reconquérir notre souveraineté économique, notamment par l'acquisition d'investissements industriels. Nous sommes fiers de notre tradition d'accueil et du tourisme qui en découle.

Nous disposons de nombreux atouts pour faire perdurer cette histoire et offrir à chacun la possibilité de vivre et travailler ici, c'est cela, notre projet commun : un projet authentique et durable pour notre territoire, qui se concrétise grâce aux travaux que vous avez réalisés et qui donneront une âme au DOO.

Cependant, un enjeu majeur nous dépasse : les risques, les peurs et les inquiétudes qui planent sur nos vallées de montagne. Nous avons longtemps fait face à l'émigration et, parfois, nos communes sont contraintes de prendre des décisions difficiles. Nous savons que l'action est nécessaire, mais aussi que l'unité est essentielle pour que ces défis soient surmontés. Quant à ceux qui ne sont pas présents aujourd'hui, ils se priveront des discussions les plus importantes. Les meilleurs étaient dans la salle, et ensemble, nous avons les clés pour avancer.

Pour aller de l'avant, nous avons plusieurs réunions publiques prévues : le 27 février à Megève, le 6 mars à Cluses, le 11 mars

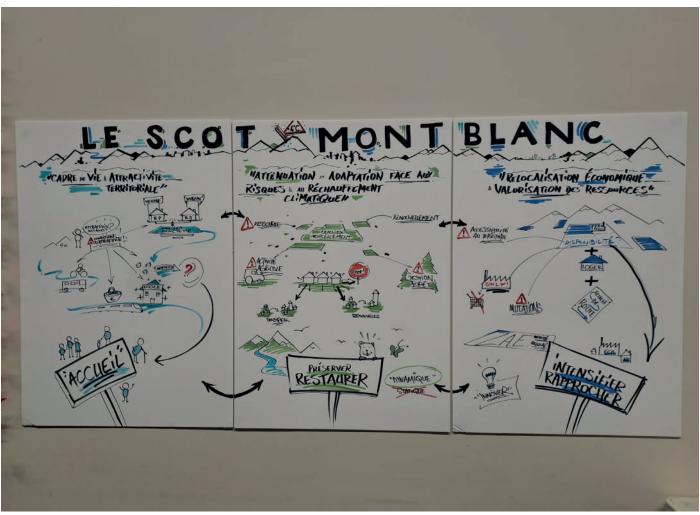
à Chamonix, et le 12 mars à Taninges. Ces rencontres seront l'occasion de renforcer notre solidarité, d'unir nos forces et de consolider notre territoire.

Je l'espère, nos amis d'Annecy, du Grand Genève, comprendront qu'il faut désormais compter avec nous.





Interventions et échanges lors du séminaire



Facilitation graphique réalisée lors du séminaire de PASSY – Bureau d'études EPODE